A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE
HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 133 Juin 2007



LA MAISON JAUNE à gauche

Les deux ponts de la voie PLM
La Gendarmerie Nationale à droite
Le Café de l'Alcazar à l'extrême droite

Collection H. Cérésola

SOCIETE DES AMIS DU VIEIL ARLES

SOMMAIRE

COTISATIONS :
De janvier à décembre : *25* Euros et *31* Euros pour les abonnements hors de France - A faire parvenir
20 place du Sauvage
13200 ARLES
ou B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex
Secrétariat : mardi et jeudi de 14h-18h
Tél/Fax/Répondeur : 04 90 96 62 41
INTERNET : ava.arles@club-internet.fr

MODE D'EMPLOI légal (et dissimulé) concocté par L'ÉTAT pour... mettre à genoux les ASSOCIATIONS COMMUNICANTES LOI 1901 ?

Notre attention avait été attirée, il y a plus de 8 mois, pour participer à la signature d'une pétition de près de 6 000 groupes et associations divers en réaction à la suppression pour ceux-ci de l'affiliation numérotée auprès de la commission paritaire dite Commission paritaire des publications et agences de presse, 35 rue Saint-Dominique 75700 PARIS 07 SP Tél. 01 42 75 76 00 avec un site Internet www.cppap.fr.

Cette affiliation procure un tarif postal préférentiel pour la bonne marche des associations, principalement celles qui publient comme nous des documents de façon régulière.

Nous y avons souscrit sans nous douter que la Poste locale quelque temps après allait nous demander de renouveler notre numéro de CPPAP (qui est différent de l'ISSN) inscrit en page 4 de couverture, pour continuer à avoir le tarif habituel qui nous est octroyé depuis... 1970 !

Après deux mois de recherche pour le recueil des documents officiels, consistant en un dossier conséquent à remplir de plus de 11 rubriques détaillées, dont certaines à la limite de l'inquisition pour un contrôle poussé de la publication en cause (notre bulletin), il a fallu que le président réponde personnellement à une convocation du procureur de la République par comparution devant l'inspecteur du commissariat de police d'Arles afin d'y subir un interrogatoire complet du pourquoi, du comment et de la philosophie de notre parution en demandant même si nous n'étions pas chargés de responsabilités politiques !

Bref, le dossier a été envoyé au complet ! Je vous livre in extenso la réponse... de refus !

À Paris, le 20 mars 2007

Refus n° 25479 du 01/02/2007

, *Monsieur,*

La Commission paritaire des publications et agences de presse a procédé, lors de sa dernière séance, au nouvel examen de la publication "A.V.A. BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES".

Pour bénéficier du régime économique de la presse, les publications doivent remplir toutes les conditions des articles D.18 du code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du code général des impôts.

*C'est ainsi qu'en application du 3° de ces articles les publications doivent "**paraître régulièrement au moins une fois par trimestre sans qu'il puisse y avoir un intervalle supérieur à quatre mois entre deux parutions**".*

De plus, en vertu des dispositions combinées des 4° et 6° f de ces articles, les journaux et écrits périodiques présentant un lien avec l'actualité doivent "faire l'objet d'une vente effective au public, au numéro ou par abonnement, à un prix marqué ayant un lien réel avec les coûts" et sans que leur prix soit "compris dans une cotisation à un groupement quelconque".

Seules sont considérées comme faisant l'objet d'une vente effective au public, les publications dont la diffusion payée atteint, après la période de lancement, au moins 50 % du tirage total, diminué des exemplaires réservés aux différents dépôts légaux et, le cas échéant, des exemplaires remis en messagerie, non vendus et détruits à l'issue de la période de vente.

Or, en ce qui concerne "A.V.A. BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES", il ressort des pièces versées au dossier que :

- d'une part, 7 mois s'étant écoulés entres les numéros 125 et 126, ainsi que 6 mois entre les numéros 123/124 et 125 entre les numéros 127 et 128, et la publication n'ayant paru que deux fois au cours de l'année 2005, la périodicité n'est donc pas régulièrement au moins trimestrielle ;

- d'autre part, l'abonnement étant lié à l'adhésion au groupement éditeur et son prix compris dans une cotisation, cette publication ne remplit pas la condition de vente effective.

La Commission a donc décidé de ne pas délivrer de certificat d'inscription à cette publication.

La Poste et le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ont été informés de cette mesure.

Cette décision de la Commission ne remet pas en cause votre droit d'éditer et de paraître, la demande d'inscription ou de renouvellement d'inscription déposée auprès de la CPPAP ayant eu pour seul objet l'accès aux avantages du régime économique de la presse.

Suite à cette décision, plusieurs possibilités vous sont offertes :

Si vous souhaitez proposer à l'examen des numéros postérieurs à celui qui a fait l'objet du refus et conformes aux textes en vigueur ou prendre des engagements pour l'avenir, vous pouvez déposer un nouveau dossier complet, qui fera l'objet d'un "nouvel examen". Cette voie constitue généralement le moyen le plus rapide pour obtenir ou retrouver un numéro d'inscription dans des délais limitant les effets défavorables d'un refus ou d'une perte d'inscription.

Si vous contestez la décision de la sous-commission, vous pouvez :

- présenter dans le délai d'un mois à compter de la réception de cette notification, un recours gracieux auprès du Président de la Commission, afin que votre dossier soit réétudié par la Commission en formation plénière ;

- déférer la présente décision au Conseil d'Etat (place du Palais-Royal — 75100 Paris Cedex 01) par la voie du recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette notification ou, le cas échéant, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réponse de la Commission à votre recours gracieux.

À toutes fins utiles, je vous rappelle que conformément à la réglementation en vigueur relative à la presse écrite, ***la mention de la périodicité doit figurer sur chaque exemplaire de la publication.***

*Par ailleurs, je vous précise que les publications consacrées à un seul thème, différent à chaque parution, sont considérées par la commission comme ayant une fin en soi et ne présentent donc pas les caractères d'une "**publication périodique**" pouvant bénéficier du régime économique de la presse, au sens des articles précités.*

Cependant, une publication consacrée à un seul thème sera considérée comme un organe de presse dès lors qu'elle comporte une part significative d'articles variés (au minimum 20 % de sa pagination) ayant un lien avec l'actualité, et sans rapport avec le thème traité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Fabrice de BATTISTA

Ci-joint, la réponse de notre part : Arles, le 3 avril 2007 à Monsieur le Président de la Commission d'examen des dossiers de la CPPAP 35, rue Saint Dominique 75700 PARIS 07 SP

V/REF. : Refus n° 25479 du 01.02.2007

Monsieur le Président de la Commission,

Nous avons reçu votre courrier de réponse négative concernant notre demande pour obtenir une nouvelle inscription auprès de la CPAPP afin de bénéficier en particulier du tarif poste.

La décision ayant été portée à notre connaissance ce 23 mars 2007, le refus datant du 1er février 2007 !

Nous avons bien pris note des conditions des articles D8 du Code des Postes et 72 de l'Annexe 3 du C.G.I. ; ***nous allons répondre point par point.***

La parution une fois par trimestre est ce que nous souhaitons; c'est même le but recherché depuis les années 1970 où le bulletin des AVA est paru régulièrement depuis, de façon trimestrielle, surtout dans le cas d'une association loi 1901 qui n'est composée que de bénévoles, de volontaires, motivés et travailleurs pour ce faire, hélas en trop petit nombre pour faire face à tout !

1°) *Le numéro 121/122 (de décembre 2003 et mars 2004) a été un numéro double de par le fait qu'il y avait de nombreux articles que nous n'avons pu publier en deux volumes distincts à cause des problèmes de santé concernant notre secrétaire salariée (absences répétées d'un CES puis CEC jusqu'à mi 2006 !) chargée entre autres de la frappe du bulletin, qui n'a donc pu paraître aux intervalles réguliers.*

Les numéros 123/124 incriminés ont été réunis en une partition unique de type "numéro spécial" concernant le centenaire de la fondation de notre association où beaucoup de faits étaient à rappeler en particulier les festivités organisées ; il nous a paru judicieux, vu son importance que cela méritât un numéro spécial sur juin 2004 et septembre 2004. (160 pages).

Le numéro 125 est daté de décembre 2004.

Un numéro spécial "Collection Histoire d'Arles" n° 9 concernant le choléra a été publié en lieu et place du bulletin de mars 2005.

Le n° 126 est paru en juillet 2005.

Le n° 127 est paru en septembre 2005.

Le numéro "Collection Histoire d'Arles" n° 10 concernant la séparation de l'Église et de l'État est paru en lieu et place du bulletin de décembre 2005.

Le bulletin n° 128 est paru en mars 2006.

Le bulletin n° 129 est paru en juin 2006.

Le bulletin n° 130 est paru en septembre 2006.

Le bulletin n° 131 (spécial "Conques marines") est paru en décembre 2006.

Le bulletin n° 132 de mars 2007 est sous presse.

Nous ne sommes donc pas d'accord avec votre comptabilité d'intervalles, vous rappelant que notre association est composée de bénévoles uniquement, depuis la démission de notre secrétaire salariée et la reprise en mains de toute la comptabilité et du secrétariat dont nous venons à peine de terminer parfaitement et règlementairement l'organisation générale et conforme.

La tolérance d'un mois entre deux parutions nous semble relever d'une certaine intolérance d'interprétation des articles cités ci-dessus auxquels vous vous référez !

2°) *Concernant la vente effective au public, la totalité de nos exemplaires est ventilée conformément au dossier que nous avons rempli où vous pouvez voir que plus de 50% du tirage total diminué des exemplaires réservés aux différents dépôts légaux, est diffusé à nos adhérents.*

3°) *La cotisation d'affiliation à notre association, les Amis du Vieil Ailes, comprend bien sûr l'abonnement à notre publication :* ***comment voulez-vous qu'une association loi 1901, forte de 730 adhérents à ce jour,***

puisse délivrer une publication au numéro en grand public, et à ceux qui la soutiennent et qui pourrait être basée simplement sur de la publicité qu'elle serait bien incapable de supporter et de faire pécuniairement ?

Comment demander à nos adhérents de régler un abonnement à part de la parution ?

Alors que, éditrice d'un bulletin pour la protection du Patrimoine historique et esthétique de la Ville d'Arles, **cette publication représente un ciment et un socle commun vers lesquels se réfèrent les amis réunis des défenseurs et amoureux du Vieil Arles ... tout cela, en contrepartie d'un abonnement minime (4 bulletins d'un minimum de 56 pages, par an ! et depuis 1970 sans compter les parutions de 1903 à 1914 !).**

Nous vendons, comme vous avez pu le voir, des numéros restants à ceux qui sont intéressés et qui nous les demandent (étudiants, chercheurs, nouveaux arrivants, etc.) et faisons donc de la vente effective de notre publication.

4°) *Nous suivons la réglementation en vigueur relative à la presse écrite qui veut que nous inscrivions sur chaque exemplaire la date du mois de parution depuis toujours ! Le mot "bulletin trimestriel" vous semble peu compatible avec la présentation de notre publication ! Ou peut-être devrions-nous le rajouter en 2ème ou 3ème page de couverture, s'il le faut ! Pourquoi pas ?*

5°) *Nos publications sont consacrées au patrimoine décliné sous différents thèmes, suivant l'actualité, les dates anniversaires et historiques et comprennent chaque fois une part significative d'articles variés supérieurs à 20 %.*

Les numéros spéciaux et collections comportent un seul thème général qui est décliné sous plusieurs chapitres qui sont différents même s'il y a un fil conducteur représenté par ce thème général : nous vous renvoyons aux volumes que nous vous avons adressés.

6°) *Nous avons bien compris que cette décision négative de votre part ne remet pas en cause notre droit d'éditer et de paraître (heureusement !) mais que vous pénalisez une association loi 1901 qui ne bénéficie que d'une subvention municipale de 700 euros par an et d'un local alors que nous sommes présents physiquement dans toutes les commissions qui touchent de près ou de loin le patrimoine.*

Ceci nous demande du travail, du temps, de la persévérance bénévoles, bien loin de ce qu'elle peut escompter pécuniairement d'un abonnement annuel de... 25 euros par adhérent, somme couvrant juste les frais de secrétariat (matériel) et de bulletins (augmentation **perpétuelle** ***du prix du papier, bichromie des pages de couverture, mise en page des articles et des photos avec une disponibilité et souvent de longs retards de livraison des bulletins pour lesquels on a donné en temps utile le "bon à tirer" etc.!***

In fine, nous considérons cette décision comme très léonine et défavorable pour nous et aussi au titre des associations loi 1901, en vous signalant en plus que j'ai du subir, en tant que Président, un interrogatoire policier sur notre association centenaire et mon état-civil commandité par le Procureur de la République pour l'élaboration de ce dossier CPPAP ! N'est-ce pas un brin abusif ?

Abusif aussi, qu'il faille monter un tel volumineux dossier... pour une simple demande de tarif préférentiel pour le publipostage et que votre refus soit adressé de facto au ministre des Finances, de l'Industrie et du Commerce ! C'est quasi une affaire d'État !

Une telle décision, que nous considérons comme une sanction, aurait- t-elle été prise pour mieux nous pousser dans les bras d'une société privée de publipostage aux avantages économiques certains aux dépens de la Poste française et Nationale ? On est en droit de se poser la question !

Nous avons donc décidé, ce jour, de contester cette décision et vous adressons cette lettre dans le délai légal pour obtenir un recours gracieux de la commission réunie en formation plénière que vous présidez.

Attentif à votre prochain courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués et arlésiens.

Pour le conseil d'administration des A.V.A.

Le président Henri CÉRÉSOLA

Ceci est resté sans réponse jusqu'à un coup de fil du 30 mai 2007 par Mme Pascale CHANTE (ligne directe téléphone 01 42 75 87 46) qui a expliqué à Michèle DEFONTE, notre secrétaire, qu'il était *"inutile de s'attendre à une réponse favorable concernant le recours gracieux ; qu'il n'y aurait aucune indulgence* (sic !) *; qu'il y avait des défauts importants dans la périodicité* (resic!) *et qu'il valait mieux préparer un nouveau dossier qui serait soumis à un nouvel examen".*

À ce niveau, on se demande à quoi sert la possibilité d'un recours en Conseil d'État comme stipulé dans la première lettre... car, début juin 2007, en téléphonant à notre Poste régionale, l'inspecteur nous a précisé que nous étions radiés définitivement du fichier de la Poste par ordre du Ministère, sans même que nous ayons reçu une notification écrite ! N'est-ce pas provocateur, illégal et procédurier ?

Mme CHANTE nous a précisé ensuite *"qu'il fallait tout d'abord corriger les erreurs du passé avec établissement d'un calendrier de partition nous*

engageant à 4 parutions par an et pas plus de trois mois entre chaque numéro ! qu'il fallait séparer le montant de l'adhésion et le montant à part des bulletins ***car il faut bien séparer l'abonnement de l'adhésion****, en préparant un imprimé avec trois rubriques possibles pour nos adhérents :*

** j'adhère aux AVA au prix annuel de…..*

** je m'abonne seulement aux 4 bulletins annuels au prix de ....*

** j'adhère aux AVA et je m'abonne aux 4 bulletins au prix de ....*

On vous laisse juge de la possibilité de la chose et de la facilité de la comptabilité !

Pour cela, "il faut réunir une assemblée générale extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour et refaire le dossier" (les AVA ne voient pas comment modifier les rubriques suivantes qui montreraient en fait que nous l'aurions fait une fausse déclaration la première fois !).

Ce dossier comprendrait "le *PV de l'A.G.E., 8 exemplaires du dernier numéro paru, un exemplaire de chaque bulletin paru après le n°130, un exemplaire du bulletin d'adhésion et un autre du bulletin d'abonnement et un comprenant les deux... avec un calendrier de parution du bulletin respectant exactement ces trois mois et à prévoir à l'avance chaque année !"*

... comme si les AVA étaient une machine qui décide seule, compte tenu des aléas de lecture, d'imprimatur, de grèves, ou autres facteurs de retard dans la parution indépendants de notre volonté !

Conclusion

Nous allons tâcher de nous rapprocher des 6000 signataires de la pétition dont vous pouvez consulter le site **(éditions cynthia 3000 : http://www.cynthia3000.info/petition/index.php?petition=3)** afin d'obtenir des mesures concrètes pour l'instauration de tarifs préférentiels pour les revues indépendamment de l'attribution d'un numéro de commission paritaire qui soit véritablement indépendant des réseaux de distribution mis en place par les grands groupes d'édition comme Hachette, Éditis, Gallimard.

Sans la maintenance de ces mesures antérieures, l'édition indépendante est mise à genoux en affaiblissant la libre diffusion des idées, surtout pour notre association des AVA dont le bulletin représente le socle incontournable de nos buts comme rappelé plus haut.

Si on est bien conscient que les ministères de la Culture et de l'Intérieur verrouillent ainsi pour faire des économies, *on peut penser*

aussi qu'ils veuillent également faire le ménage de façon insidieuse à travers cette limitation du nerf de la guerre, pour les associations communicantes comme les AVA.

On peut de même penser ceci, vu le nombre considérable d'associations loi 1901 qui fleurissent chaque année, le plus souvent axées dans leur but sur des dossiers revendicatifs, à propos de l'application des lois établies, et que l'État ne serait pas chagriné de les voir disparaître!

Nous comptons, selon la réponse officielle reçue, aller en Conseil d'État et nous faisons un appel au peuple parmi nos adhérents qui auraient un parent avocat spécialisé dans ce juridique pointu pour nous conseiller et nous guider dans la procédure... à petit prix bien sûr concernant l'association des AVA qui, je le répète, demande **25 euros par an pour adhésion et abonnement compris (qu'il semble impossible de dissocier !)**

Nous tenions à vous mettre au courant de tout ceci qui nous obligerait à diminuer la fréquence de nos publications ou augmenter les cotisations de façon notable ;

Dans l'attente de cette décision que l'on nous a dit, en haut lieu, être négative et sa notification**, on vous livre l'équation qui s'impose, après de multiples contacts, à nous ce jour et ci-dessous**

*100 grammes (bulletin de 40 pages + Entre Nous 8 pages + feuillet + enveloppe) x 777 envois x 4 par an au prix de 1,57 euros l'unité au lieu de 0,40 euros comme actuellement.

*Ou bien, **selon un contrat que nous venons de négocier in extremis avec Arles Principal, et remis en question à chaque envoi,** 100 gr (même composition) x 716 envois x 4 par an au prix de 0,64 euros l'unité pour les départements 13, 30, 34, 83, 84 et 61 autres départements et étranger à 1,57 euros... ce qui obligerait, malheureusement, à demander au cours de la prochaine assemblée générale de mars 2008 une augmentation nouvelle de la cotisation à tous nos adhérents.

Merci de nous faire part de vos possibilités d'appui auprès des ministères concernés et de vos remarques par écrit, par téléphone, par mail, et de consulter les sites que nous vous avons signalés et selon pétitionner pour que nous ne soyons pas condamnés à disparaître puisque les bulletins des AVA représentent l'épine dorsale de notre association, nous ne le répèterons jamais assez.

Pour le conseil d'administration, le président,

Henri CÉRÉSOLA

DEUX SERPENTS DE MER ARLÉSIENS :
LA PÉTITION ET LA MAISON JAUNE

René GARAGNON, membre refondateur de notre association en 1970 et ardent défenseur du Vieil Arles, fournit régulièrement aux AVA, pour notre plus grand bonheur, des articles le plus souvent inédits ! En voici un...

Tout le monde a entendu parler de ces monstres dont l'existence reste d'ailleurs hypothétique. Autrefois, beaucoup de marins hésitaient à embarquer sur des navires qui franchissaient le Cap de Bonne Espérance car ces animaux, disait-on, hantaient les fonds marins au large de la ville du Cap et broyaient les vaisseaux.

Plus près de nous, dans les Hautes Terres d'Ecosse, entre Inverness et Fort Augustus, se trouve un lac de 38,400 km de long, très profond (226 m de profondeur), le Loch Ness, qui serait hanté par une créature monstrueuse : civelle géante ? Anguille démesurée ? Esturgeon gigantesque ? Certains Écossais prétendent l'avoir vu !

Il y a même, dans un petit village au bord du lac, INVERMORISTON, une boutique qui vend, spectacle cauchemardesque, une carte postale représentant la tête du monstre sortant de l'eau : photographie prise le 22 juillet 1934 par Robert WILSON, âgé de 34 ans et chirurgien de son état.

Un Londonien avec qui j'ai engagé la conversation a quitté son métier pour venir s'installer au bord du lac.

Le soir il couche dans sa caravane. Dans la journée, il guette le monstre avec des jumelles.

En 1957 j'ai cru, moi aussi, voir NESSIE. Une traînée brillante dans l'eau attira mon attention. Ce n'était pas le monstre hélas mais six Britanniques, hommes et femmes, de la FBN (Federation of British Naturism) qui, pour une cause généreuse (réunir des fonds pour l'Institut britannique de la recherche contre le cancer) essayaient de battre le record du tour du lac à la nage. Malgré la morsure du froid et l'eau glacée, ils réussirent en "bouclant" le tour du lac en 14 heures et 4 minutes.

Un serpent de mer, au sens figuré, signifie, en terme journalistique, un sujet d'article rebattu, dont on reparle de temps en temps quand on n'a rien d'autre à dire. Il en est de même dans la conversation.

À Arles nous avons la chance d'avoir deux serpents de mer que l'on évoque régulièrement, la pétition contre Vincent VAN GOGH d'une part, et la reconstruction de la maison jaune d'autre part.

=Voyons d'abord la pétition.

Il s'agit d'une lettre envoyée vers la mi-février 1889 au maire d'Arles, Jacques TARDIEU, par trente riverains de la place Lamartine.

Il est tout à fait inutile de la citer in extenso. Elle figure aux pages 90 et 91 du livre de Jean-Paul CLÉBERT et Pierre RICHARD, *"LA PROVENCE DE VAN GOGH"*.

Ouvrons une parenthèse tout d'abord pour signaler qu'elle a été signée par trente Arlésiens et non par quatre-vingts comme on peut le lire, encore aujourd'hui, dans des biographies sérieuses consacrées au peintre.

Deux exemples suffiront : Pierre LEPROHON, à la page 246 de son livre sur VAN GOGH (publié en 1972) nous dit : *"Quatre-vingts signatures sont recueillies et la supplique est envoyée à la mairie"*. Camille BOURNIQUEL, quant à lui, dans l'étude parue chez Hachette en 1968, déclare également : *"Une pétition signée de quatre-vingts noms exige du maire son internement"*. Martine ROBERT parle également de quatre-vingts signatures.

La confusion vient tout simplement de VAN GOGH lui-même qui, dans une lettre à son frère datée du 19 mars 1889 déclare :

"Je t'écris en pleine possession de ma présence d'esprit et non pas comme un fou, mais en frère que tu connais. Voici la vérité : un certain nombre de gens d'ici ont adressé au maire une adresse (il y avait plus de 80 signatures) me désignant comme un homme pas digne de vivre en liberté, ou quelque chose comme cela.

Le commissaire de police, ou le commissaire central, a alors donné l'ordre de m'interner de nouveau. Toujours est-il que me voici de longs jours enfermé sous clefs et verrous et gardiens au cabanon, sans que ma culpabilité soit prouvée ou même prouvable".

Penchons nous sur cette demande adressée par écrit au maire d'Arles, pétition que Pierre RICHARD appelle fort justement une *"immonde feuille"*.

Quels sont les griefs reprochés au peintre VOOD (Notons en passant que les signataires ne sont même pas capables d'orthographier correctement son nom !)

Déjà dans l'hebdomadaire arlésien *"Le Forum Républicain"* du 30 décembre 1888, à propos de l'oreille coupée, le journaliste local l'appelait VAUGOGH.

Que reproche-t-on exactement à l'artiste ?

Le peintre serait FOU *("Il ne jouit pas de ses facultés mentales").*

Or beaucoup de médecins l'ont dit, répété et démontré, en particulier les docteurs DOITEAU, LEROY, MINKOWSKA, RUSE, URPAR,

MICHEL... À aucun moment l'on est en droit de dire que VAN GOGH est fou. *"Vincent n'a jamais présenté de troubles démentiels"* (Docteurs DOITEAU et LEROY, Editions Aesculape, 1928).

"C'est non seulement un homme qui n'est pas fou mais aussi un homme qui n'a jamais fait de mal à personne" disait le pasteur SALLES à Théo le 1er mars 1889.

Dans une autre lettre de SALLES à Théo du 18 mars 1889, le pasteur cite Vincent :

"Je n'ai fait de mal à personne" et SALLES ajoute : *"Qu'on le traite d'insensé, cette pensée l'afflige et le révolte en même temps".*

Encore une lettre de SALLES à Théo : *"Il y aurait une espèce de cruauté à enfermer définitivement un homme qui n'a fait de mal à personne"* (lettre du 26 février 1889). Et le pasteur d'ajouter : *"Les voisins se sont montés la tête les uns les autres. Les actes que l'on reproche à votre frère — à supposer qu'ils soient exacts — ne permettent pas de taxer un homme d'aliénation et de réclamer sa réclusion."*

Vincent est un homme calme qui ne pense qu'à sa peinture.

Il y a certes des circonstances qui vont peser sur lui. Le climat et l'environnement extérieur tout d'abord :

* le grand soleil, le mistral terrible, les moustiques qui le harcèlent, l'aveuglante réverbération ne peuvent qu'influer dans une certaine mesure sur son comportement. Si je me souviens bien le Docteur GACHET avait d'ailleurs fait une étude sur les effets néfastes du soleil.

* *"Il se livre à des excès de boisson"* dit le texte. En fait, VAN GOGH buvait peu. Il faut néanmoins reconnaître qu'il supportait mal la boisson et surtout l'absinthe en raison des substances convulsivantes qui la composaient.

Si, pendant la Commune de Paris, les Parisiens n'avaient rien à manger à part des rats (les animaux du Jardin des Plantes étant réservés aux privilégiés) l'absinthe, elle, coula à flots puisqu'au cours de ces semaines tragiques la consommation d'absinthe augmenta de 500 % et fit des ravages épouvantables. Il faudra d'ailleurs attendre mars 1912 pour que la fabrication et la vente des boissons à base d'absinthe soient interdites.

Si REY se résout à lui conseiller d'entrer de son plein gré à l'asile, ce n'est pas parce qu'il le juge fou ou même menacé de folie mais bien plutôt pour le préserver des tentations de l'alcool.

* L'alimentation — ou plutôt la mauvaise alimentation — est aussi en cause.

Pendant quatre jours il vit *"de vingt-trois cafés avec du pain"* (lettre

546 à Théo). *"Tout le monde n'aurait pas la patience de se faire bouloter par les moustiques, de lutter contre cette agaçante contrariété du mistral continuel, sans compter que j'ai passé les journées dehors avec un peu de pain et de lait. Cela était trop loin pour retourner à tout moment à la ville".*

Regardons le sur la route de Tarascon en plein mois d'août[1].

Il avance péniblement, courbé sous le poids du chevalet, un carton à dessin sous le bras gauche, sa boîte de couleurs à la main.

Il revenait le soir épuisé de fatigue et le spectacle de ce gaillard roux aux yeux bleus, les vêtements tachés de peinture, coiffé d'un grand chapeau, ne pouvait qu'attirer le regard des bourgeois en chapeau melon et des ouvriers en casquette, sans parler de la méfiance des femmes et de la taquinerie des enfants.

Indépendamment de son accoutrement, le fait qu'il parlait français alors que les gens parlaient provençal constituait aussi un obstacle.

VAN GOGH est-il donc un "sujet de crainte pour tous les habitants du quartier" ? La pétition fait allusion aux femmes.

Le peintre les a-t-il poursuivies ? Certainement pas.

Repoussé par la belle Ursula LOYER lors de son séjour à Londres en 1874, puis à Etten par sa cousine Kee Vos STRICKER en 1881, VAN GOGH fréquente désormais les maisons closes, ces établissements qu'il nomme *"les bordels de zouaves".*

Déjà, à Anvers, lors de son séjour en 1885-1886 il fréquentait les filles publiques de la rue des Écluses, voisine du port.

À Paris, on le voit souvent dans ces établissements avec Toulouse-Lautrec. Il y peindra d'admirables nus dont le splendide *"Nu couché de dos"* (collection Reinach-Goujon) ou *"La jeune fille nue"* du Rijksmuseum.

À Arles il va de temps en temps dans le quartier réservé qui se trouve tout près de chez lui le long des remparts. C'est chez les *"petites femmes"* qu'il a rencontré Paul-Eugène MILLIET, sous-lieutenant de zouaves, qui deviendra son ami.

Quant aux ENFANTS — puisque la pétition en parle aussi — le peintre ne les a jamais importunés. *"Si la police"* dit-il au pasteur Salles, *"protégeait ma liberté en empêchant les enfants et mêmes les grandes personnes de se grouper autour de mon domicile et d'escalader les croisées — comme si j'étais une bête curieuse — je serais plus calme, en tout cas je n'ai fait de mal à personne et ne suis dangereux pour personne".*

Ce qui intéresse l'artiste ce n'est pas de prendre les Arlésiennes par la taille, c'est la peinture et uniquement cela. Il y passe souvent la journée entière.

Il ne faut pas oublier qu'il a peint à Arles des dizaines de toiles qui marquent à coup sûr le point culminant de son génie, depuis la Charrette bleue jusqu'à la nuit étoilée sans oublier le Café, le soir[2].

Il déplore souvent qu'il ne vende pas ses oeuvres : *"Personne n'accorde la moindre importance à mon oeuvre"* (lettre à Anton Von RAPPARD). L'artiste n'est donc pas fou... Ce qui va provoquer la surexcitation de VAN GOGH, c'est essentiellement GAUGUIN.

Vincent a longtemps rêvé d'un atelier d'artistes dans le Midi *("Je crois qu'après tout l'avenir de l'art nouveau est dans le Midi",* lettre à Théo). Et, pour créer cet atelier d'artistes, il pense aux peintres de Pont-Aven : LAVAL, MORET, CHAMAILLARD, Émile BERNARD, SÉRUSIER et, bien sûr, GAUGUIN. Il envisage une association entre ces artistes et son frère qui, à Paris, serait chargé de vendre leurs oeuvres.

Vincent a toujours eu une grande admiration pour GAUGUIN et ce pour trois raisons : il vendait ses tableaux, savait faire la cuisine et avait été marin (gabier).

Pour donner un exemple à propos du premier point, GAUGUIN venait de vendre cinq cents francs *"La Danse des quatre Bretonnes".* Et Vincent le voyait très bien à la tête de cet atelier.

Or GAUGUIN est un parfait coquin intéressé et calculateur *("GAUGUIN est trop occupé de soi pour s'intéresser beaucoup aux autres").* GAUGUIN ayant finalement accepté, rien n'est trop beau pour lui.

Il aura *"la plus jolie pièce d'en haut"* avec un lit en noyer (Vincent, lui, se contente d'un lit en bois blanc).

GAUGUIN arrive le 23 octobre. C'est à partir de là que les choses vont se gâter. Ils ne sont d'accord sur rien au point de vue artistique. Vincent est accusé de *"faire du Daumier"* (lettre à Émile Bernard du 28 octobre 1888).

Vers la mi-décembre, GAUGUIN écrit à Théo qu'ils ne peuvent vivre côte à côte. À la mi-décembre, suite à leur excursion à Montpellier pour voir la collection BRUYAS, les divergences de vues, l'incompréhension et la tension s'accroissent après la visite du musée *("La discussion est d'une électricité excessive"). "Vincent et moi nous sommes bien peu d'accord en général, surtout en peinture"* (Lettre de GAUGUIN à Bernard).

La vie aux côtés de GAUGUIN sera extrêmement néfaste à VAN GOGH et va déboucher sur la pétition de quelques Arlésiens. Il y eut d'abord le drame de l'oreille coupée puis son internement à l'Hôtel-Dieu dans une chambre isolée.

Le 17 février 1889 il s'installe de nouveau dans la Maison Jaune tout en dormant et prenant ses repas à l'hôpital. Les voisins alarmés

que SIGNAC appelle fort justement le *"voisinage hostile"*, signent une pétition.

Suite à celle-ci, sur proposition du maire, le commissaire de police fait de nouveau admettre Vincent à l'hôpital vers le 25 février.

Son rapport, daté du 3 mars 1889, conclut que VAN GOGH pourrait devenir un danger public et qu'il vaut mieux l'interner.

Deux mois et demi plus tard, VAN GOGH partira pour la maison de santé de Saint-Rémy.

Voyons maintenant la pétition. Tout le monde en parle comme s'il s'agissait d'une affaire d'état au point que deux maires d'Arles ont poussé des cris d'orfraie et se sont voilés la face quand il a été question de publier les noms des trente Arlésiens qui ont signé.

Attitude d'autant plus ridicule que la pétition figure dans le livre de Jean-Paul CLÉBERT et Pierre RICHARD publié en 1981.

Si vous regardez à la page 90, vous pourrez consulter la liste des trente noms. Quatre sont illisibles. Pour un cinquième, on a des doutes. Certains ont ajouté leurs professions : épicier, receveur buraliste, forgeron, maréchal (c'est-à-dire maréchal-ferrant), brigadier ... Je sais aussi que Maurice VILLARET était tourneur d'essieux. Trois dames[3] ont signé.

CLÉBERT et RICHARD ont très bien résumé en une seule phrase ce qui s'est passé : loin d'être une affaire d'État "la *fameuse indignation du petit peuple d'Arles ne dépassa jamais le cadre d'une querelle de quartier".*

Qui fut à l'origine de cette pétition ? Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de l'épicier CREVOULIN qui tenait avec sa femme Marguerite le magasin occupant l'aile gauche de la maison jaune.

C'était donc le voisin de Vincent. Je crois me souvenir que leurs relations avec l'artiste étaient assez tendues à cause du cabinet d'aisance commun. L'escalier pour monter au premier étage était, lui aussi, commun.

La suite est facile à deviner. CREVOULIN prit ses distances vis-à-vis de cet étranger original qui parlait français alors que le petit peuple d'Arles ne parlait que le provençal.

Avec sa barbe hirsute, son teint hâve et ses vêtements tachés de peinture, il suffit de quelques mots pour déclencher une haine tenace contre un individu inoffensif. *"Cette pétition exprime la haine, l'agressivité et la lâcheté"* dit CLÉBERT qui a parfaitement compris ce qui s'était passé contrairement à un autre écrivain — dont nous ne citerons pas le nom — qui affirmait que *"les brimades et les provocations dont il fut l'objet multiplièrent ses états de fureur".*

Vincent n'a pas mené *"une existence de saint, authentiquement extraordinaire"* comme l'affirmait Charles MAURON dans l'Homme de Bronze du 8 décembre 1938.

Il a même fait quelques excentricités et quelques bêtises : "Qu *'au lieu de manger assez et régulièrement, je me suis surtout soutenu par le café et l'alcool. J'admets tout cela, mais restera-t-il que pour atteindre la haute note jaune que j'ai atteinte cet été, il m'a bien fallu monter le coup un peu".*

Lui qui a produit des toiles qui marquent à coup sûr le point culminant de son génie (Le Café de nuit[4], Vergers en fleurs, vue d'Arles avec iris et prairie...) est *"sujet de crainte pour tous les habitants du quartier"* (extrait de la pétition).

Le médiocre CREVOULIN a réussi à convaincre 29 Arlésiens inquiets (il y avait eu peu de temps auparavant de petites secousses dues à un tremblement de terre), souvent désoeuvrés, nonchalants *("la nonchalance sordide des Arlésiens"*, lettre 502) et qu'une simple remarque peut transformer en *"méchants"* (Pickvance page 24 et 25).

La pétition n'est pas datée mais a été vraisemblablement écrite entre le 18 et le 25 février. CREVOULIN, beau parleur et persuasif, a réussi à convaincre quelques voisins qui se fichaient complètement d'un *"paysagiste, sujet hollandais"* (termes de la pétition) qui peignait des toiles bizarres barbouillées de jaune, de rouge et de vert.

Quant au petit nombre de bourgeois arlésiens qui se piquaient de peinture, ils étaient plus sensibles aux toiles académiques d'un BOUGUEREAU qu'aux toutes nouvelles tendances de l'art pictural.

VAN GOGH, bien plus tard, apprendra qu'aucun de ses amis ne figurait au bas de la pétition : ROULIN *("un ami fidèle"),* Joseph et Marie GINOUX, SALLES *("bien brave et bien dévoué"),* MILLIET, REY, URPAR, SERRET, ARMAND...

Néanmoins cette pétition va le toucher au coeur :

"Ainsi tu conçois combien cela m'a été un coup de massue en pleine poitrine quand j'ai su qu'il y avait tant de gens ici qui étaient lâches assez de se mettre en nombre contre un seuil et celui-là malade" (lettre à Théo du 19 mars 1889). Quelle amertume terrible éprouva-t-il alors !

Les paroles de TOULOUSE-LAUTREC lui revinrent en mémoire : *"Tu aimeras Arles. C'est une ville tranquille et personne ne t'embêtera. De plus c'est le seuil endroit en Europe où tu trouveras la vraie lumière des estampes japonaises."*

Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, ni la dernière, que quelques Arlésiens montraient une indifférence coupable, du mépris et même de l'agressivité vis-à-vis d'artistes talentueux.

Je me rappelle très bien Georges POMERAT en 1947 peignant une de ses dernières toiles dans la rue Mireille près de la maison de Madame Lapeyre. Sans aide matérielle, sans secours, sans pain, il mourut quelques mois plus tard à l'Hôpital d'Arles dans l'indifférence générale.

Il convient toutefois de ne pas jeter la pierre à tous ceux qui ont signé la pétition. Parmi les signataires nous trouvons le nom de Maurice VILLARET.

Or, celui-ci était un ami du peintre.

Il avait un petit atelier sur la place Lamartine entre le Café de l'Alcazar et le pont de l'Observance. Sur cet emplacement se trouvait dans les années cinquante un atelier de réparation de machines agricoles.

Nous avons publié en 1971 dans la page commune du Provençal et du Méridional un texte inédit de Félix SERRET où il relate l'amitié de VILLARET et de VAN GOGH autour de la forge rougeoyante de l'ancien tourneur d'essieux.

SERRET, qui habitait tout près, était lui aussi présent.

VILLARET, malgré son amitié pour le peintre, signa la pétition. Cela montre très clairement la force de persuasion de CREVOULIN qui avait, pour employer une expression bien de chez nous, *"encoucourdé"* VILLARET !

LE DOSSIER VAN GOGH

(Appelé aussi "Documents VAN GOGH")

Beaucoup d'Arlésiens ignorent que la pétition VAN GOGH, objet de notre article, fait partie d'un dossier rassemblé par le distingué érudit Fernand BENOIT, dossier qui se compose de quatre documents :

1/ L'original de la pétition signée par trente habitants du quartier de la Cavalerie contre le peintre.

2/ Le rapport du commissaire de police de l'époque.

3/ Le rapport du Docteur DELON qui examina le malade.

4/ Le brouillon de l'arrêté municipal d'internement resté sans suite.

C'est bien sûr le document n° 1 qui nous a intéressé et qui a fait l'objet de notre article.

…car, il y a quelques années, nous avions demandé à consulter le dossier VAN GOGH.

Quoi de plus normal qu'un Arlésien s'intéresse à ces documents, d'autant plus que mon grand-père et mon grand-oncle avaient connu le peintre.

Je pris donc contact avec le conservateur de l'époque qui me répondit que cela ne posait aucun problème et qu'il serait donné favorablement suite à ma requête. J'attendis longtemps.

Ayant pris de nouveau contact avec le conservateur, celui-ci me répondit qu'il y avait quelques problèmes car le dossier était... dans un coffre de banque. Pourquoi, grands dieux, un coffre de banque ?

Nous pensions naïvement que ce dossier se trouvait aux Archives municipales d'Arles ou, à la rigueur, aux Archives départementales ou peut-être au Rijksmuseum... Pierre RICHARD, lui, affirmait que la pétition se trouvait *"dans un coffre du Musée Réattu"* (journal le Provençal du 19 mai 1988).

Le temps passa. Le conservateur, contacté une fois encore, me répondit que l'état *"arachnéen"* du document en interdisait la consultation. Ce qualificatif (arachnéen = propre à l'araignée. Au figuré : qui a la légèreté d'une toile d'araignée) me fit sourire.

Cela voulait dire tout simplement que les documents étaient trop abîmés pour être consultés par quiconque.

On peut se poser la question de savoir si un coffre de banque est l'emplacement idéal pour un document en mauvais état. Je décidai donc de ne pas donner suite à ma demande.

Mais l'estimable et distingué érudit André ALAUZEN décida, lui, de revenir à la charge. Vous connaissez tous A. ALAUZEN, expert, historien d'art et auteur d'un livre de très grande qualité « *La Peinture en Provence du XIVème siècle à nos jours* » (1962).

Dans « *La Cote des Arts* » de juillet / août 1980, il posa de nouveau la question et raconta la visite qu'il avait faite à M. ROUQUETTE, conservateur des musées d'Arles le 5 mai 1980.

Celui-ci lui confirma que - je cite - *«Les originaux essentiels se trouvaient toujours en possession de la Municipalité d'Arles.»* Sans donner d'indications précises.

Et M. ALAUZEN d'ajouter : *« Sans polémiquer, ce que nous voulons obtenir, c'est que la loi soit appliquée : n'importe quel citoyen (à fortiori, n'importe quel chercheur) doit pourvoir consulter ces pièces sans démarche particulière, aux heures d'ouvertures affichées par les archives municipales ».*

En juin 1980, M. ALAUZEN précise que les « *originaux ne nous ont toujours pas été présentés et nous n'avons pas pu en obtenir photocopie* "[5].

M. ALAUZEN propose aussi que ces documents qui concernent un artiste qui fait partie du patrimoine mondial « *puissent figurer dans une salle d'exposition qui sera peutêtre créée un jour »*. Nous reviendrons à la fin de notre article sur cette proposition extrêmement intéressante.

Mais attachons nous maintenant à la pétition qui, semblable à Nessie le monstre écossais, refait surface de temps en temps.

Je crois me souvenir que, peu après la guerre, M. PRIVAT, Maire d'Arles, refusa de rendre publique la liste des pétitionnaires arlésiens *« pour ne pas gêner certaines familles ».*

On en parla très peu d'ailleurs. La guerre venait à peine de se terminer. Arles était, avec Toulon, une des villes les plus sinistrées du Midi. Il fallait reconstruire deux quartiers qui avaient été anéantis[6], la Cavalerie et Trinquetaille. La pétition n'intéressait personne.

Ouvrons néanmoins une parenthèse pour signaler que M. Charles PRIVAT, s'il fut un bâtisseur hors pair et mérite de grands éloges, ne fit rien pour VAN GOGH. Il refusa de garder le « *Café de nuit* » (devenu le Café de l'Alcazar) et de le transformer en musée.

M. et Mme WANG, les propriétaires, furent expropriés en 1963. Le Café de l'Alcazar, l'ancienne gendarmerie et le garage FOREST furent rasés et remplacés par une grande surface.

Il aurait aussi été intéressant de refaire le jardin qui existait du temps de VAN GOGH sur la place Lamartine, « *une promenade sous les platanes, avec du gazon vert et des buissons noirs de sapins ».*

L'artiste l'a peint une dizaine de fois (sans parler des dessins). Rien ne fut fait. Le jardin devint un parking, agrémenté, bien des années après, par un jet d'eau pompeux et inutile qui ne fonctionne que rarement.

La municipalité PERROT fut, elle, plus nuancée au sujet de la pétition.

M. TRALBAUT revint à la charge et finalement M. PERROT accepta (« *J'ai hésité* - dit-il - *j'ai pensé que cela ne pouvait plus porter préjudice à personne »).* Enfin une parole sensée !

D'ailleurs nous avons retrouvé dans les Archives des Amis du Vieil Arles copie d'une lettre (datée du 22 mai 1980) de Madame CLEMENCOT, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles, lettre adressée à M. ROUQUETTE, Conservateur des Musées, et concernant les documents VAN GOGH :

« *Vous demandez si ces documents peuvent être consultés ... Il y a maintenant plus de 90 ans que les faits auxquels se rapportent ces documents se*

sont passés. On a tout dit sur Vincent VAN GOGH et ces documents ne peuvent avoir aucune influence négative pour sa mémoire.

De même, il n'y a aucune raison pour que les descendants des pétitionnaires de 1889 se sentent atteints dans leur honorabilité par les signatures de leurs Aïeux, en admettant qu'ils se reconnaissent comme tels.

En conséquence, je ne vois aucun inconvénient à ce que ce dossier puisse être librement consulté par les chercheurs comme les autres documents de nos archives en prenant toutes les précautions utiles pour leur conservation, compte tenu de l'extrême fragilité du papier ... ».

L'affaire de la pétition revint sur le devant de la scène en 2003.

Cette année là, la Fondation Vincent VAN GOGH qui fêtait ses 20 ans voulut marquer d'une pierre blanche le 150ème anniversaire de la
naissance du peintre.

L'exposition « *VAN GOGH à Arles* » se tint au siège de la Fondation, au rond-point des Arènes, du 5 juillet au 15 octobre 2003. Elle présenta dessins originaux, photographies (Dominique Roman, John Rewald, Lucien Clergue) et documents inédits.

La Présidente de la fondation avait demandé au Maire d'Arles Monsieur SCHIAVETTI l'original de la pétition afin de pouvoir l'exposer.

Lisons ce qui s'est passé dans le journal « *le Provençal* » du 4 juillet 2003 sous le titre « *l'émouvant retour de VAN GOGH* » et sous la signature de Madame ARIES :

« Il y a comme cela des blessures ancrées dans la mémoire collective et qui ont bien du mal à se refermer : ainsi en refusant très poliment de prêter l'original de la fameuse pétition d'habitants du quartier de la Cavalerie demandant en 1889 que l'on soigne le peintre VAN GOGH, la ville d'Arles a rappelé à Anne CLERGUE à quel point ce souvenir reste douloureux ».

Ainsi donc, 114 ans après les faits, un Maire d'Arles affirme sans rire que ce souvenir est encore douloureux auprès de certains Arlésiens dont les ancêtres avaient signé le document demandant l'internement du peintre! Soyons sérieux!

Penchons nous maintenant sur un autre serpent de mer arlésien qui, lui aussi, réapparaît de temps en temps.

= La Maison Jaune

Il s'agit de la Maison Jaune, 2 Place Lamartine, où habitait le peintre et qui fut démolie lors du bombardement du 25 juin 1944.

Certains Arlésiens ont lancé l'idée de reconstruire cette maison.

L'affaire remonte à quelques années, 1989 exactement. Cette année là, dans le Figaro Méditerranée du 7 janvier 1989, parut un encart

de trente pages intitulé « *Arles —VAN GOGH — Ambassadeurs de Provence»* à l'occasion de l'exposition du centenaire.

Nous lisons ceci page 46 sous la signature de Madame BARBE-CONTI :

« La municipalité[7] *a décidé de reconstruire la Maison Jaune, de racheter le moulin de la Mousmé et les environs du Pont VAN GOGH. Sans oublier la cour de l'Hôpital qui va redevenir, au coeur de l'Espace VAN GOGH, le jardin peint par Vincent ».*

Ouvrons tout d'abord une parenthèse à propos du moulin de la Mousmé.

Ce sont les Amis du Vieil Arles qui avaient demandé l'achat du moulin par la ville et c'est la ville qui a refusé. On trouvera dans les archives de notre association tous les documents relatifs à cet épisode. Il est bien dommage que la proposition des Amis du Vieil Arles n'ait pas eu de suite.

La reconstruction de la Maison Jaune est de nouveau à l'ordre du jour en 2006.

En ce qui concerne ce projet nous aimerions bien savoir ce qu'en pensent nos adhérents. Il serait extrêmement souhaitable que cette question soit à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Nous pourrions ainsi connaître leur opinion.

En ce qui me concerne je n'y suis pas favorable.

Nous avons déjà un faux Pont VAN GOGH, une fausse chambre deVincent (je viens de lire cela à la page 32 du Petit Futé « *Arles — Alpilles — Camargue* » 2006 -2007)[8].

Aurons-nous aussi une fausse Maison Jaune ? Il y a aussi une boutique « *la Maison Jaune »* rue Voltaire sans oublier le restaurant *la « Maison Jaune » à* Saint-Rémy.

Je sais bien que des foules se précipitent à Fontvieille pour voir le moulin de Daudet qui n'a jamais eu de moulin ou dans Baker Street à Londres pour voir la maison de Sherlock HOLMES qui n'a jamais existé.

Je sais bien que la folie VAN GOGH fait accourir les foules mais tout de même...

Il fut un temps où le peintre n'intéressait personne. Pas une ligne dans la presse en 1968 pour parler de l'arrivée de Vincent à Arles quatre-vingts ans auparavant.

On plaça tout de même dans le jardin d'été un buste de VAN GOGH réalisé par un artiste Américain William Earl SINGER.

Pourquoi le jardin d'été d'ailleurs, alors que le projet initial du conseil municipal du 27 avril 1966 prévoyait de l'ériger place Lamartine ?

En 1969 quand je servis de guide au Néerlandais M. BAZELMANS qui préparait un livre sur l'artiste, il fut très déçu.

Certes il y avait déjà pour les touristes (rares) un « *itinéraire VAN GOGH* ».

M. BAZELMANS voulut voir la cellule de l'Hôtel-Dieu où VAN GOGH avait été enfermé. J'écrivis donc à M. GUENEZAN, Directeur des Hospices Civils d'Arles qui me répondit très sèchement dans une lettre datée du 19 juin 1970 : « *Faisant suite à votre demande concernant la visite éventuelle de la cellule occupée par Vincent VAN GOGH à l'hôpital d'Arles, j'ai le regret de vous informer que ce local a été transformé* ».

Cette « *transformation* » rejoint la destruction extrêmement regrettable du Café de l'Alcazar par la municipalité PRIVAT. Qui protesta contre cette destruction incompréhensible ?

Deux personnes pas plus. Mon collègue et ami Théo RIGAUD, artiste peintre et professeur de dessin et M. Raymond ROUSSET, directeur du Lycée Pasquet et secrétaire général du Syndicat d'initiative.

Les touristes arrivant de plus en plus nombreux on fit venir de Fos un pont semblable au pont de Langlois et on l'installa à quelques kilomètres plus au sud.

Il y a eu un point très positif lorsque la municipalité CAMOIN sauva l'ancien Hôtel-Dieu qui devint l'Espace VAN GOGH.

Le jardin, identique à celui peint par l'artiste lors de son séjour *(« le jardin de la maison de santé »)* attire les foules. D'autres réalisations peuvent être accomplies et qui attireront encore d'autres touristes.

Nous nous permettons d'en citer trois :

1/ Le pont VAN GOGH

Il faut reconnaître que le site sur lequel est installé ce pont depuis 1962, est plus ou moins à l'abandon. Il y a bien longtemps le président de l'Office de tourisme d'Arles, M. GENIET, avait été obligé de faire appel à l'équipe des « *Jeunes des Amis du Vieil Arles* » pour nettoyer les abords immédiats du pont. Aujourd'hui, alors que de plus en plus de cars de tourisme font halte à proximité, il est extrêmement urgent de se pencher sur ce problème.

La grande maison près du pont aurait dû être sauvée et restaurée depuis longtemps. Avec ses ouvertures bouchées avec des parpaings, elle ressemble à un bunker rescapé de la Deuxième Guerre mondiale.

Ne parlons pas de son jardin envahi par la végétation. Je sais bien que les berges appartiennent aux Voies Navigables de France. Mais c'est à la municipalité d'agir. Il en est de même pour les abords en friche du Musée de l'Arles Antique.

2/ Les quais du Rhône

Ce lieu, tout proche de la Maison Jaune fut peint maintes fois par Vincent :

« Les Bateaux amarrés », « La nuit étoilée », « L'escalier du Pont de Trinquetaille », « Les débardeurs », « Bateaux chargés de sable »...

Quel hommage rendu au peintre si l'on avait ENFIN une promenade magnifique le long des quais du Rhône de la place Lamartine à la Tour du Lionnet !

Flâner le long du fleuve loin des nuisances de la circulation automobile tout en regardant des lieux chargés d'histoire : le musée Réattu, les Thermes, les Dominicains, les Ateliers d'artistes, Saint Martin, Saint Laurent, le grenier à sel, l'Observatoire, le quartier des capitaines marins, les remparts du Moyen Age

Les quais restaurés deviendraient alors une promenade très prisée des touristes et des Arlésiens qui étouffent dans le centre historique envahi de voitures.

3/ La Salle VAN GOGH

Nous avons failli, un peu avant la guerre, avoir un musée VAN GOGH.

C'était en 1938. Un Hollandais, M. Ludwig ROSENWALD, qui partageait son temps entre les Pays-Bas et Fontvieille, travaillait depuis 1930 à la création d'un musée VAN GOGH à Arles. De nombreuses personnalités de divers pays se mirent spontanément à sa disposition.

Laissons lui la parole : « *En 1931 je déposai à la Bibliothèque municipale d'Arles, entre les mains du très estimé Félix SERRET, 33 magnifiques reproductions qui, à l'époque, étaient uniques dans leur exécution. Ces reproductions étaient destinées, d'accord avec M. SERRET, à la création d'un musée provisoire VAN GOGH jusqu'à l'installation du grand musée international à Arles qui devait avoir lieu à l'occasion du 50ème anniversaire de la mort de ce grand peintre* ». Devaient figurer également dans ce musée, je cite, « *des dessins de Théo et Vincent* ».

M. ROSENWALD envisageait également la création d'un prix international VAN GOGH qui aurait été décerné chaque année. Ce musée ne vit jamais le jour.

Les reproductions — du moins un certain nombre d'entre-elles — furent placées, à la grande fureur de M. ROSENWALD, dans une salle du Museon Arlaten.

En août 1937, en effet M. ROSENWALD protesta auprès du conservateur de la bibliothèque et du conservateur du Museon Arlaten au sujet de ce choix (« *je ne crois pas que la place de ces belles reproductions dans le Museon Arlaten soit bien choisie* »).

Toutes ces citations figurent dans une lettre de M. ROSENWALD écrite de Fontvieille le 21 janvier 1938. Il écrivit également au maire

d'Arles qui ne répondit pas et, finalement, décida d'alerter l'hebdomadaire local « *l'Homme de Bronze* » qui publia sa lettre le 29 janvier 1938.

Deux articles furent également publiés dans le Petit Marseillais en février 1936 et en janvier 1938. Il était déjà trop tard. La situation internationale extrêmement tendue aboutissait un an plus tard à la déclaration de guerre. On n'entendit plus jamais parler du musée VAN GOGH.

Il reste une possibilité que la ville aurait dû envisager depuis longtemps.

À défaut de musée, une salle VAN GOGH est absolument indispensable à notre ville.

L'emplacement idéal serait bien sûr une salle du rez-de-chaussée ou du premier étage de l'Espace VAN GOGH donnant sur le jardin de l'ancien hôpital... Tous les touristes viennent admirer le jardin de l'hôpital. Ils n'auraient que quelques pas à faire pour visiter la salle VAN GOGH.

Les documents ne manquent pas pour garnir vitrines et murs.

Y figureraient d'abord :

- l'original de la pétition,
- le rapport du commissaire de police de l'époque,
- le rapport du Docteur DELON qui examina le malade,
- le brouillon de l'arrêté municipal d'internement resté sans suite.

Y figureraient également :

- la lettre de VAN GOGH achetée 25 millions de centimes par la municipalité Camoin,
- le numéro du Forum Républicain du 30 décembre 1888 qui, dans sa chronique locale, évoque le drame de l'oreille coupée causé « *par le nommé VAUGOGH* »,
- le texte de Félix SERRET mentionnant que le peintre a vendu deux tableaux à Arles à un antiquaire du Rond Point des Arènes alors qu'on nous rabâche depuis des années que l'artiste n'a vendu qu'un seul tableau dans sa vie,

-lLe buste de VAN GOGH par Gaston de Luppé qui se trouvait dans la salle VAN GOGH au Museon Arlaten (peut-on savoir où se trouve aujourd'hui ce buste ?).

Sur les murs de la salle seraient installées des photographies d'Arles à l'époque où Vincent vivait à Arles : photographies de Dominique ROMAN, de John REWALD sans oublier la photographie du moulin de la Mousmé qui se trouve dans les fonds spéciaux de la Médiathèque d'Arles.

Il ne faudrait pas oublier aussi des photos prises pendant le tournage du film « *La vie passionnée de VVG* » de Vincente MINNELLI (1956) d'après le roman d'Irving STONE « *Lust for life* ».

Il faudrait y ajouter aussi des photos de films où apparaissent des oeuvres de l'artiste (je pense en particulier au Pont de Langlois que l'on voit dans le film de Milos FORMAN *"l'As de Pique")*.

Il y a là tout un domaine malheureusement inexploité jusqu'à aujourd'hui.

Alors qu'à Auvers-sur-Oise les habitants défendent farouchement leur patrimoine (Auvers et ses environs sont restés intacts), nous n'avons pour seule ambition que de reconstruire la Maison Jaune.

Est-ce la meilleure façon de mettre en valeur notre patrimoine ou de faire revivre l'artiste dans notre ville ?

Car la folie VAN GOGH est devenue aujourd'hui une réalité.

Deux exemples récents suffisent à le prouver. Il y a quelques temps une dame fort distinguée et venue de fort loin a sonné à ma porte pour me montrer une boite de peinture.

C'était, ma foi, une fort jolie boite décorée sur les deux faces de très belles fleurs roses. « *Vous avez devant vous — me dit-elle — la boite de peinture de VAN GOGH* » je fus très impressionné par cette boite qui, me déclara la dame, avait appartenu au peintre.

J'aurais dû peut-être l'envoyer chez mon ami Ronald PICKVANCE qui coule des jours heureux dans son « *cottage* » entouré de bruyères dans le comté de Gloucester.

C'est à lui aussi qu'auraient dû s'adresser deux Parisiens venus à bord d'une puissante voiture. Ils m'apportaient dans un sac en plastique un tableau de VAN GOGH (?) représentant le Pont de Langlois.

Ils voulaient savoir si le tableau était authentique. Que leur dire ? Ils ont aussi voulu voir absolument l'endroit où se trouvait le VRAI Pont de Langlois. Ils ont été bien déçus. Quant au faux pont, celui-ci ne les intéressait pas.

Tout cela fait partie de cette folie qui culmina en 1984 avec l'exposition « *VAN GOGH en Arles* » au Metropolitan Museum de New York.

Les Arlésiens sont eux aussi fébriles. Ils mettent leurs caves et leurs greniers sans dessus dessous à la recherche d'un éventuel tableau.

Il est vrai qu'il n'y a pas longtemps de cela on découvrit en 1978 dans une grenier de ARNHEM un dessin de l'artiste.

Soyons sérieux. Pousser des cris quand on veut rendre publique la pétition alors qu'elle l'est déjà relève de l'absurde.

Envisager de reconstruire la Maison Jaune alors qu'il serait si simple — et combien bénéfique — de créer une salle VAN GOGH dans l'ancien Hôtel-Dieu est également contraire au bon sens et à la logique.

René GARAGNON

(1) Ce tableau, ainsi que toute la collection du musée, se trouvait au Kaiser Friedrich Museum de Magdebourg. Tout fut rasé lors du raid de l'aviation alliée en mai 1945.

(2) Et non Le Café la nuit comme on peut le lire sur la façade de l'établissement Place du Forum.

(3) Et non deux comme le dit CLÉBERT.

(4) C'était le tableau préféré de GIONO. Il en parle dans son journal (page 33. Bibliothèque de la Pléiade).

(5) A ma connaissance deux personnes seulement ont eu la chance de consulter la dossier VAN GOGH (et par conséquent la pétition) : M. Pierre RICHARD, auteur avec M. CLÉBERT, du livre « *La Provence de VAN GOGH* », et M. TRALBAUT, auteur de « *VAN GOGH, le Mal Aimé* »(Lausanne 1969).

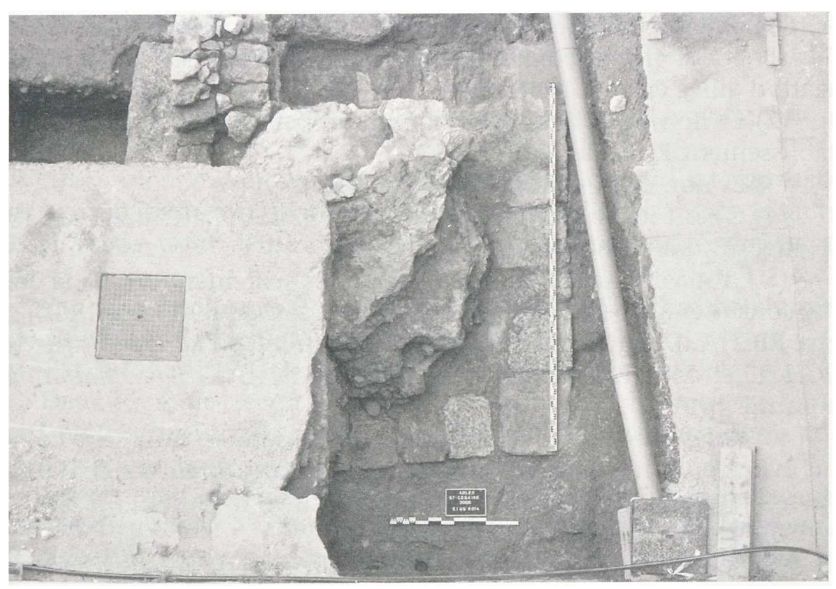
(6) Arles subit trois bombardements aériens et non sept comme nous avons pu le lire dans un ouvrage récent. Autre erreur à signaler dans ce livre : le premier bombardement d'Arles fit 36 morts et non 300.

(7) Il s'agit de la municipalité Camoin.

(8) Le Petit Futé signale aussi que le vrai pont de Langlois a été «*bombardé* » pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'il a « *depuis quelques années changé de place* ». Pour savoir la vérité, lire dans notre BAVA les articles de Louis RIMEUR (N° 43 et 44) et de Jean SERVONAT (N°98)

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance complète de Vincent VAN GOGH, 3 volumes, Gallimard, 1963.
Clébert (JP) et Richard (P), *La Provence de VAN GOGH,* Edisud, 1981
Huyghe (R), *VAN GOGH,* Flammarion, S.d.
Leprohon, (P) *Vincent VAN GOGH,* André Bonne, 1972
Michel (F), *La Face humaine de Vincent VAN GOGH,* Grasset, 1999.
Pierard (L), *la vie tragique de Vincent VAN GOGH,* Correa, 1946.
Pickvance (R), *VAN GOGH en Arles,* Skira, 1985.
Stone (J), *Lust for life,* Longmans, 1934.
VAN GOGH, *Collection Génies et Réalités,* Hachette, 1968.
Articles de presse (L'Homme de Bronze, Le Provençal, Le Figaro Méditerranée, La Cote des Arts ...)
Archives de la Société des Amis du Vieil Arles
Archives personnelles de l'auteur.



Vue du pilier de la nef *(photo Marc Heijmans)*



Vue de la barrière de choeur *(photo Marc Heijmans)*

Les fouilles de l'enclos Saint Césaire
Bilan de la campagne 2006

Marc Heijmanns, archéologue, a été chargé de la poursuite de la mise en valeur du site de la cathédrale paléochrétienne de l'Enclos saint Césaire.

En plus des précédents articles publiés dans les BAVA 121-122 et 127 et dont nous le remercions vivement, il nous a présenté au cours de deux conférences les premiers résultats de ses recherches et nous livre, ce jour, l'état actuel des travaux en cours ou qui vont l'être sous peu avec les interrogations que cela pose.

Lisons

Après la découverte tant médiatisée de l'église paléochrétienne de l'enclos Saint Césaire, en 2003, puis les sondages plus limités en 2004, le site fait depuis 2006 l'objet d'une étude globale, prenant en compte non seulement l'édifice paléochrétien lui-même, mais également l'évolution de ce secteur jusqu'à la Révolution, et en particulier les vestiges du couvent médiéval.

Afin de coordonner ces études archéologiques et historiques, le Ministère de la Culture a donné son accord pour la mise en place d'un PCR (Projet Collectif de Recherche), intitulé : « *Enclos Saint Césaire à Arles : Du groupe épiscopal primitif au Couvent médiéval* » créé en 2006.

Ce programme qui doit durer trois ans (2006-2008), est placé sous la responsabilité de Marc Heijmans (CNRS), et réunit plusieurs archéologues et historiens, antiquisants et médiévistes.

Ainsi, l'étude des bâtiments médiévaux est confié à Vanessa Eggert, de l'Association archéologique « *Le Céraphin* », tandis que l'étude dans les archives a été menée par Philippe Rigaud (Groupe Archéologique Arlésien).

La fouille a été réalisée en étroite collaboration avec le MAPA (Musée de l'Arles et de la Provence Antique), notamment Alain Genot, qui s'est également occupé de la médiation, tandis que Jean Piton a étudié la céramique, en collaboration avec des collègues aixois, Michel Bonifay, (CNRS-CCJ) et Lucy Valauri (CNRS-LAMM).

Enfin, grâce aux financements de la ville d'Arles et du Ministère de la Culture, il a été possible de recruter pendant trois mois un archéologique vacataire, Thomas Navarro.

Le suivi technique a été assuré par François Botton, Architecte des Monuments Historiques.

En ce qui concerne l'église, l'objectif de la fouille est triple :

=> reconnaître l'emprise et le plan de l'édifice qui compte sans doute parmi les plus grands du monde occidental ;

=> évaluer son état de conservation en vue d'une éventuelle mise en valeur ;

=> recueillir des éléments de datation, permettant notamment de savoir si l'on a affaire à la cathédrale primitive, attribuée traditionnellement au IVe siècle, ou à une reconstruction plus ou moins importante, au moment où l'évêque Césaire (502-542) construit, toujours d'après l'interprétation courante, un monastère à côté de l'ancienne cathédrale abandonnée.

En revanche, il n'a pas été prévu de fouiller in extenso la cour de l'enclos, ni de reprendre l'étude de l'abside découverte en 2003.

Nous présentons ici les premiers résultats de la fouille en 2006, en laissant de côté l'étude du bâti médiéval, dont parlera Vanessa Eggert à une autre occasion.

Bref rappel des données des fouilles 2003/2004 et l'état de la question avant la campagne 2006

Je rappelle que cette fouille en 2003/2004 avait mis au jour une grande abside polygonale à l'extérieur et semi-circulaire à l'intérieur.

Parementée en petit appareil soigné, elle est conservée sur une hauteur avoisinant les trois mètres et devait être décorée de plaques de marbre sur le parement interne.

D'une ouverture de près de 20 m, elle renferme une seconde abside, qu'il faut certainement interpréter comme un *synthronos,* ou banc presbytéral, détaché du mur du chevet probablement à cause de ses dimensions.

Il n'est cependant pas impossible que les deux absides ne soient pas contemporaines et que ce que nous appelons synthronos soit en fait d'abord une abside antérieure, qui aurait été transformée dans un second temps.

L'espace entre les deux absides était pavé d'une mosaïque dans la partie sud, tandis qu'au nord, il y avait probablement un pavage de marbre.

L'espace devant le synthronos, qui n'a été aperçu que sur une très faible surface, montre également des dalles de marbre. Le sol du synthronos lui-même, légèrement surélevé, est pourvu d'un revêtement en opus sectile.

L'abside s'appuie sur un mur de direction nord-sud, sans doute antérieur, qui correspond ou bien au transept, ou bien au début de la nef et les collatéraux.

Par symétrie, la largeur estimée du transept (ou de l'édifice) est d'au moins 40 m.

La présence d'un sol en béton dans la travée orientale de l'église Saint-Blaise est cependant peu compatible avec la restitution d'une telle largeur sur toute la longueur présumée de l'édifice. Il nous paraissait donc plus probable, d'après les données de ces premières campagnes, de restituer un transept débordant.

Notons enfin qu'à l'extérieur du chevet devrait se trouver des annexes communiquant avec l'abside par des portes, dont celle au nord est encore bien conservée.

La fouille de 2004 a d'autre part mis en évidence la présence de contreforts, disposés de façon systématique aux angles du parement extérieur.

Contre le rempart antique a enfin été trouvée une pièce voûtée, dont l'interprétation est encore problématique, mais qui a sans doute fonctionné à un moment ou à un autre avec l'église paléochrétienne.

Ces premières fouilles n'avaient pas donné d'éléments chronologiques précis ; on se souviendra qu'une des questions posées était de savoir si cette grande abside appartenait à la première cathédrale de la communauté chrétienne, dont on peut penser qu'elle a été édifiée dans le courant du IVe siècle, ou plutôt à la reprise de cette construction, au moment où l'évêque Césaire construit à ses côtés le monastère Saint- Jean, au début du VIe siècle, après le transfert supposé de la cathédrale vers l'emplacement actuel de Saint-Trophime.

Les résultats de la campagne 2006

La campagne de fouille 2006 a concerné deux sondages archéologiques et un petit sondage technique.

=> Le sondage 1 a eu lieu dans la cour, à peu de distance au nord d'un mur d'âge roman. Il s'agit de la première partie d'une longue tranchée nord-sud, qui doit être réalisée durant ces trois années.

Cette première intervention a mis au jour plusieurs murs d'époque médiévale (XVe siècle ?), très mal conservés et d'interprétation difficile, mais également deux niveaux de sol de l'Antiquité tardive.

Le premier, une couche de mortier de tuileau assez fragile, peut remonter au milieu du IVe siècle, tandis que le second sol, plus solide et soigné, semble dater du VIe siècle.

La céramique est cependant extrêmement rare et les datations peu certaines.

Associé à ce sol du deuxième état se trouve un pilier en parement de grand appareil de pierres de récupération retenant un blocage de maçonnerie.

Mesurant 3,40 x 3,70 m, cette construction imposante soulève beaucoup de questions et il est pour l'heure difficilement compatible avec le plan de l'église, telle que nous l'avions imaginé d'après les résultats de la fouille 2003/ 2004.

En plus, le sol antique du deuxième état se poursuit vers le sud sous les fondations du mur roman, donnant une largeur à l'ensemble bien supérieure au 40 m, qui était notre hypothèse de travail !

=> Le sondage 2 était implanté dans la chapelle moderne, directement à l'ouest du chevet fouillé en 2003 ; il s'agit d'une intervention qui avait déjà été programmée en 2005, mais qui n'a pas pu être réalisée.

Ce sondage, de direction nord-sud, a permis de trouver dans la partie nord la continuation du dallage de marbre, observé en 2003 devant le synthronos.

Ce pavement, assez bien conservé, orne une pièce rectangulaire, d'environ 10 sur 10 m, qui doit être interprétée comme le presbyterium, c'est-à-dire l'espace réservé au clergé, notamment au prêtre durant les offices.

Au sud, cet espace était délimité par un mur assez large (environ 1 m) portant des traces d'encastrement de piliers et une rainure longitudinale, ce qui nous indique que nous avons affaire à la barrière du choeur ou chancel.

Cette barrière a subi plusieurs modifications, encore difficilement compréhensibles, étant donné la faible longueur sur laquelle ce mur a été observé. D'autre part, il intègre sans doute des éléments antérieurs.

Au-delà de cette barrière, on a trouvé deux, voire trois niveaux de sol, dont le premier, en béton de tuileau très soigné, est antérieur au mur de chancel et date peut-être du Haut Empire.

Le sol le plus récent, également en béton de tuileau, se trouve au même niveau que le pavement du presbyterium.

Entre les deux, on a observé des lambeaux d'un sol chaulé, qui correspond soit à un niveau de chantier, soit à un sol intermédiaire, dont le revêtement a été arraché. La mise en place de ce sol, qui est contemporain de la barrière, semble remonter à la première moitié du Ve siècle ; celle du dernier sol est peut-être plus récente.

=> Le sondage 3, d'une emprise très limitée, a été implanté dans une pièce directement à l'ouest de la chapelle.

Il avait pour but d'évaluer la mode de fondation du mur ouest de

cette dernière, ainsi que de retrouver la continuité de la barrière du choeur.

On a observé que la fondation repose sur un mur antique, de direction nord-sud, délimitant ainsi le presbyterium à l'ouest, dont on peut estimer l'emprise au sol à environ 100 m2.

Un autre mur poursuit cependant la barrière vers l'ouest, mais la faible emprise de ce sondage technique n'a pas permis d'en savoir plus. On peut toutefois noter la présence de deux niveaux de sol en béton de tuileau, un premier, qui correspondait sans aucun doute à celui qui a été observé dans le sondage 2 et un second, à un niveau intermédiaire, qui doit faire partie de l'édifice chrétien.

Bilan de la campagne 2006

La rapide présentation permet de constater que cette première campagne a largement répondu aux attentes.

L'état de conservation des vestiges est remarquable et cela malgré leur faible enfouissement, le sol de marbre se trouvant à un peu plus d'un mètre sous le sol actuel.

Les sondages ont aussi montré que le plan de l'édifice est plus complexe qu'imaginé et que ses dimensions dépassent nos estimations.

Un autre acquis de cette fouille est celui des datations, car, pour la première fois, il a été possible d'étudier des niveaux contemporains de la construction de l'église.

On peut désormais mieux suivre l'évolution du site, tout en sachant que, à cause de la faible quantité de céramique signifiante, les datations sont encore provisoires et risque d'être modifiées lors des fouilles prochaines.

Essayons cependant de présenter une première interprétation des résultats obtenus en 2006 :

=> Pour l'Antiquité, la première chose à observer est la conservation de vestiges importants, antérieurs à l'époque paléochrétienne. Il s'agit de deux sols construits :

* Le premier, un sol en béton blanc, observé dans le sondage 1.

Observé sur seulement 1 m2, il est difficile de proposer une interprétation pour ce sol, qui doit se poursuivre au-delà des limites du

*Le deuxième sol a été observé dans les sondages 2 et 3.

Les premiers sols de béton de tuileau trouvés dans ces sondages

sont sans aucun doute à identifier, couvrant une superficie d'au moins 6 m dans le sens est-ouest sur 4 m dans le sens nord-sud, soit 24m2.

Il s'agit manifestement d'un grand édifice public, qui se trouve à plus d' 1 m. plus haut que le sol du sondage 3. Ce sol paraît datable du 1er siècle ap. J.-C.

=> **Des bouleversements importants interviennent durant l'Antiquité tardive**, liés à la construction à cet endroit de la cathédrale primitive, dont, comme on l'a dit en introduction, la date de construction est généralement située au cours du IVe siècle.

C'est effet vers le milieu ou le troisième quart du IVe siècle que le sol du Haut Empire dans le sondage 1 est remblayé sur près d'un mètre, et on y aménage un simple sol en mortier de tuileau.

On ignore ce qui se passe à ce moment dans le sondage 2, car ce n'est qu'après les années 400 que le sol en béton de l'état I est remblayé, sans doute au moment de la mise en place de la barrière de chœur. Il faut s'imaginer un sol de circulation, dont n'est conservé que le remblai de préparation.

Encore un siècle plus tard, sous l'épiscopat de Césaire, on rehausse ce sol au sud du presbyterium ainsi que le sol dans la nef ; la construction du pilier du sondage 1 date également de cette période.

Si l'on peut se fier à ces datations, qui sont, comme on ne le souligne jamais assez, basées sur un mobilier céramique très pauvre, on aurait donc eu trois états pour la période paléochrétienne

* La mise en place du sol de la nef au milieu du IVe siècle ;

* La (re ?)construction de la barrière du choeur dans la première moitié du Ve siècle ;

* Le rehaussement des sols et la reprise de la nef dans la première moitié du VIe siècle.

Tous ces points posent des problèmes :

=> Le premier état montrerait que la première cathédrale aurait été construite vers le milieu du IVe siècle, ce qui est tout à fait concevable étant donné le contexte historique, mais on ignore quel aspect avait à ce moment-là le presbyterium.

L'aménagement de ce dernier se situerait dans la première moitié du Ve siècle, donc justement au moment où on aurait abandonné, selon l'hypothèse traditionnelle, la cathédrale au profit d'une nouvelle construction plus près du forum.

Si la datation de ces travaux importants de l'église de l'enclos Saint Césaire se confirmait, il faudrait se demander si finalement le transfert n'a pas eu lieu plus tard, et si l'église que nous fouillons en ce moment n'est pas la cathédrale Saint-Étienne, qui se trouvait alors, à l'époque de Césaire, toujours dans le quartier de l'Hauture !

En tout cas, le rehaussement des sols et la construction des fondations du pilier semblent bien remonter à l'époque de Césaire, encore que les deux datations seraient plutôt de la fin de son épiscopat que du début, quand, d'après les sources, il aurait construit son monastère.

Cela dit, rien n'empêche Césaire d'avoir fait des aménagements dans cette église, qui ne faisait probablement pas partie intégrante du couvent.

=> La fouille n'a pas seulement apporté les premiers éléments de datation et donc de réflexion, elle nous a également, comme il était prévisible, obligé de revoir le plan de l'édifice.

Je rappelle que dans un premier temps, j'avais imaginé un mur sud dans la prolongation du mur en petit appareil sous le mur nord de Saint-Blaise, avec un transept débordant dont la limite sud se trouverait sous le mur roman.

Or, les résultats du sondage 1 montrent que cette hypothèse n'est plus possible.

En effet, d'abord, au lieu de trouver le mur sud, on est tombé sur les fondations d'un grand pilier, dont les dimensions sont impressionnantes et dont l'interprétation pose problème.

Les dimensions paraissent en effet bien trop importantes pour voir dans cette construction un simple soubassement d'une colonne séparant la nef du bas-côté.

Malheureusement, la présence d'une cuve à mazout nous empêche d'être certain que ce pilier est complètement isolé. Il n'est donc pas entièrement impossible de restituer dans l'angle sud-ouest du pilier un lien avec le mur du transept, selon le schéma que l'on connaît dans d'autres églises.

=> Notons enfin que cette construction, peut-être sous Césaire, n'est pas forcément une construction ex novo, témoignant d'une reprise complète du plan de l'édifice.

Il n'est en effet pas impossible qu'il ne s'agisse que d'une reconstruction d'un massif antérieur.

En tout cas, la restitution du mur sud du transept doit également été reprise, car la fouille a montré que le sol du dernier état, mais très probablement également de l'état antérieur, se prolonge sous le mur roman, et donc plus loin vers le sud que nous l'avions imaginé, peut-être sous le mur sud du bâtiment moderne, ce qui le ferait presque toucher l'autre chapelle au sud. On aurait alors une largeur de la nef d'environ 50 m.

=> Quelles que soient les dimensions exactes de l'église (que seule la fouille pourra nous indiquer) une dernière question s'impose : celle concernant le Monastère Saint-Jean.

En effet, l'emplacement pris par l'église est tel qu'il ne reste, entre cette dernière et l'enceinte, guère de place pour le monastère lui-même, qui comportait, d'après ce que nous renseignent les sources consultées, outre le « *vieux baptistère* », d'autres bâtiments et qui comptait, à la mort de Césaire, plus de 200 moniales.

Faut-il alors supposer que le monastère se trouvait au nord de l'église ?

=> Ceci pose aussi le problème de l'abandon de l'église et la construction du monastère qui était bien implanté à cet endroit au moins depuis le XIIe siècle.

Force est de constater que nous ne sommes pas en mesure de savoir ce qui se passe entre le VIe et le XIIe siècle. La céramique, peu abondante, ne nous permet pas de suivre l'évolution.

L'étude des murs encore en élévation, réalisée par Vanessa Eggert, n'a pas permis de retrouver d'autres murs de l'âge roman que celui qui délimite la cour au sud.

Il est possible que le mur oriental de la chapelle moderne remonte à une époque antérieure, mais il n'a pas encore été étudié en détail.

Quant aux murs trouvés dans le sondage 1, ils semblent plutôt dater de la fin du Moyen Âge, mais l'étude de la céramique médiévale va sans doute donner des précisions : il est évident que nous saisissons très mal la période entre le VIe et le XIIe/XIIIe siècle.

En tout cas, rien ne permet d'affirmer que l'église a été abandonnée dès le VIIe siècle. La poursuite de la fouille nous éclairera sur cette question.

Le programme prévu pour 2007

Dans notre programmation originelle, nous avions prévu de continuer en 2007 la tranchée dans le jardin vers le nord, ouvrant dans la continuité du sondage 1 de la campagne 2006 une fouille de dimensions comparables.

Les résultats de cette année nous invitent de poursuivre d'abord les investigations entamées en 2006, et en particulier dans les zones qui ne seront plus accessibles au moment où les travaux de rénovation des bâtiments actuels auront commencé :

La réalisation d'un sondage dans la cour, à l'emplacement où une étude au Radar réalisé par le LERM laisse penser à l'existence d'un autre pilier de l'église paléochrétienne

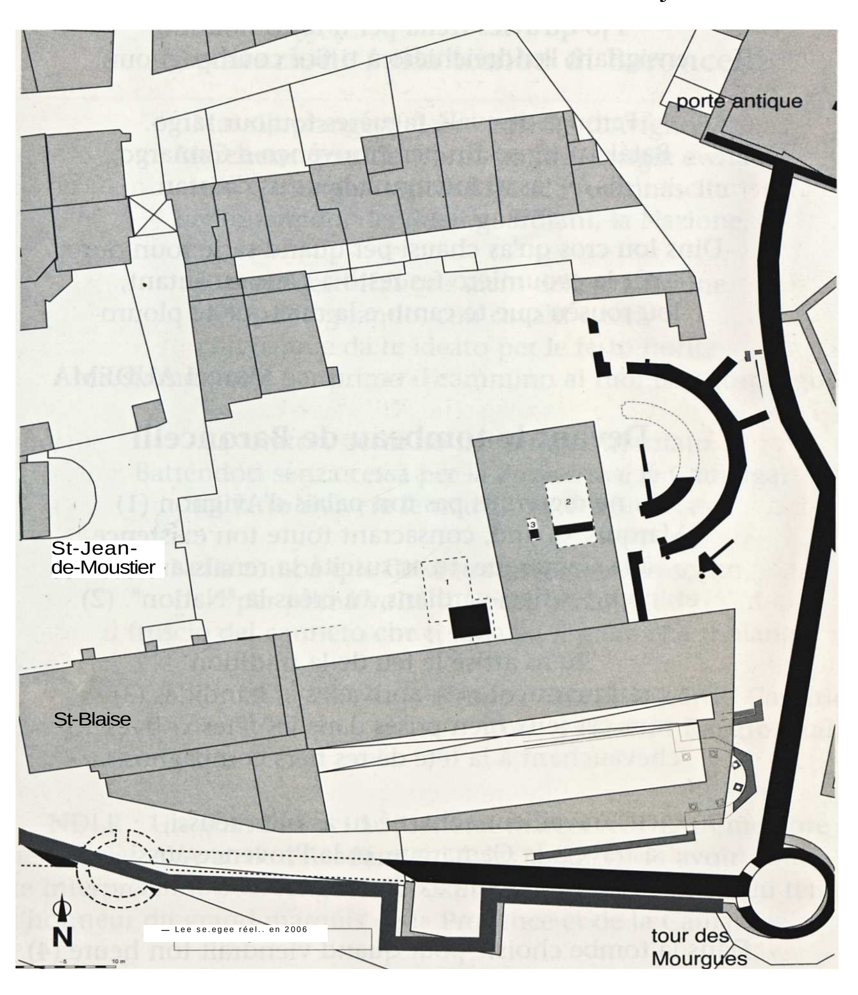
La fouille complète ou presque de la chapelle moderne, à la fois pour étudier en détail la barrière de choeur, les sols du transept et l'axe de l'église.

L'extension du sondage 3 sur la totalité de l'emprise de la pièce, pour suivre les constructions liées aux aménagements liturgiques, exceptionnellement bien conservés.

La poursuite de la tranchée nord-sud dans le jardin.

À l'heure où j'écris, la date du démarrage de la campagne 2007 n'est pas encore connue, mais on prévoit en tout cas, comme l'année dernière, de nombreuses occasions pour permettre aux Arlésiens de suivre l'étude de ce site prestigieux de notre patrimoine antique.

Marc HEIJMANS CNRS



Plan d'ensemble de la fouille de l'enclos Saint-Césaire
(Restitution par Marc Heijmans)

Davans lou cros de Baroncelli

Eres pas "regretous dóu palais d'Avignoun",
Marqués, quouro dounant e ta voio e ta vido
à la Camargo, as coungreia sa respelido,
e di fidèu gardian adouba la Nacioun

As empura lou fió sant de la traidicioun,
afouga, siegue courso, abrivado o bandido,
i jo qu'aviès trena pèr li festo fiourido
ensignant l'endreichiero à ti fier coumpagnoun.

Ferouge atravali, faguères toujour targo.
Bataiant sènso fin pèr Prouvènço e Camargo,
dis àvi as mentengu li bèus us d'antan.

Dins bu cros qu'as chausi pèr quand sarié toun ouro,
pèr la proumièro fes resto à paus escoutant,
bu rousèu que te canto e la mar que te plouro

Marcel AUDEMA

Devant le tombeau de Baroncelli

Tu ne regrettais pas ton palais d'Avignon (1)
Marquis, quand, consacrant toute ton existence
à la Camargue, tu as suscité sa renaissance
et, pour tes fiers gardians, tu créas la "Nation". (2)

Tu as attisé le feu de la tradition
pratiquant courses, abrivades et bandides (3)
tous ces jeux bien prisés dans les fêtes votives
chevauchant à la tête de tes fiers compagnons.

Travailleur acharné tu as bien réussi,
à travers la Camargue, et la Provence aussi,
à sauver, des aïeux, les traditions d'antan.

Dans la tombe choisie pour quand viendrait ton heure (4)
calmement, maintenant, reste en paix, écoutant
les roseaux qui te chantent et la mer qui te pleure.

(1) allusion à un vers de Mistral, "Mireille", chant X
(2) il s'agit de l'association de la "Nacioun Gardiano"
(3) termes intraduisibles, passés dans le français des méridionaux
(4) le Marquis avait exprimé le désir d'être inhumé, près de sa manade à la sortie Ouest des Saintes Maries de la Mer ; malheureusement, l'extension de la station touristique y a fait disparaître le caractère d'isolement et de calme souhaité par le Marquis

Traduction française de Marcel AUDEMA

Meditazione sulla tomba di Baroncelli

Mai rimpiangesti il tuo palazzo d'Avignone,
Marchese, quando, consacrando energia e vita
alla Camarga, tu provocasti la sua rinascita
organizzando, dei fideli guardiani, la Nazione.

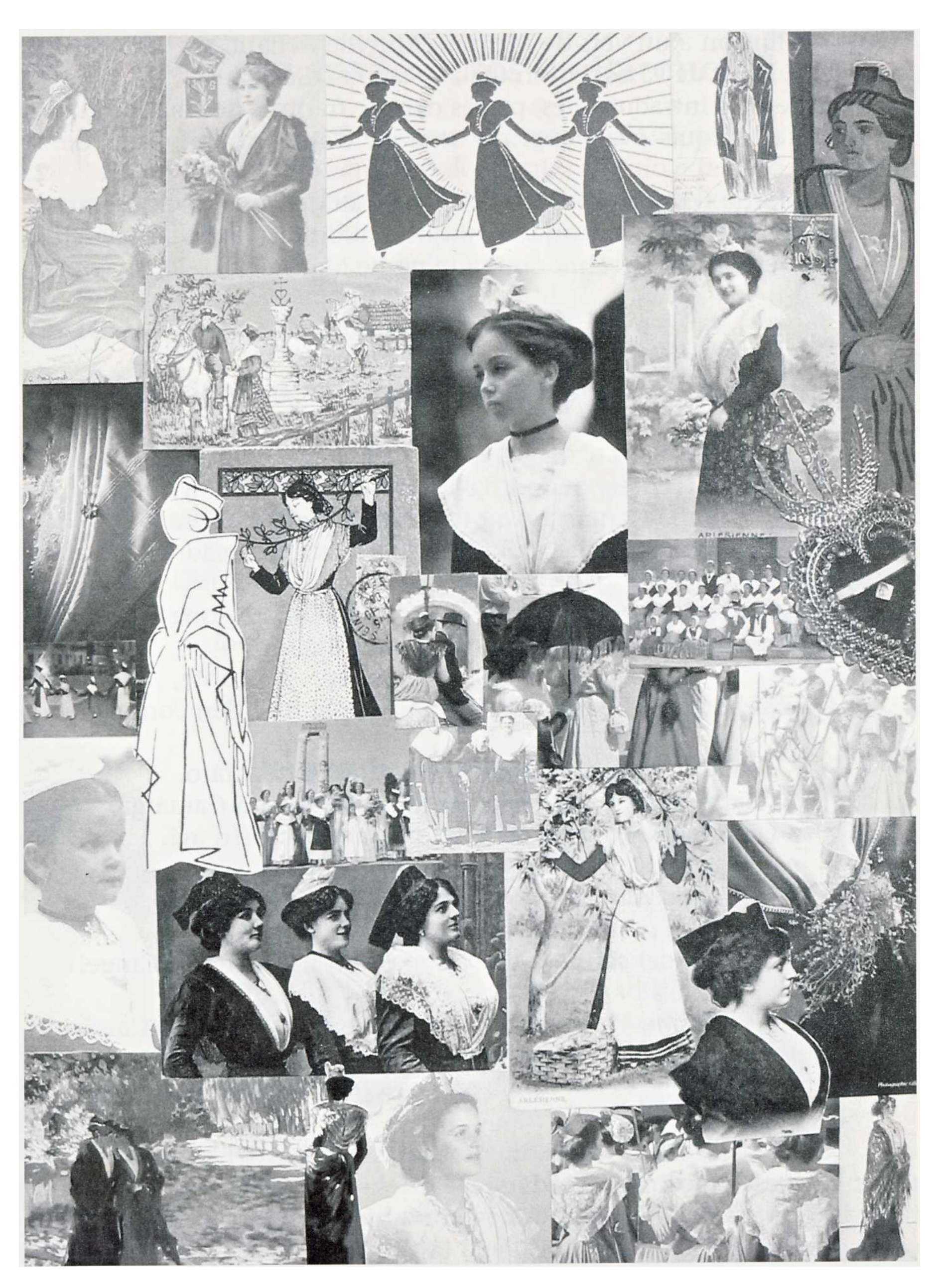
Riaccendesti il fuoco sacro delle tradizione
Disegnando, con cavalli e tori,
coreografie da te ideato per le festo fiorite,
mostrando cosi per primo il cammino ai tuoi fieri compagni.

Lavoratore accanito hai sempre trionfato.
Battendoti senza cessa per la Provenza e la Camarga,
hai fatto rivivere le tradizione dei nostri avi.

Nella tomba que da vivo tu stesso avevi scelto,
per prima volta ti riposi, ascoltando
il fruscio del canneto che ti ioda ed il mare che ti piange.

(traduzione di Oscardo Carchidi)
L'altra Reggio (Italia)

NDLR : Un grand merci au Général Marcel AUDEMA, membre de notre conseil d'administration des AVA et de l'Académie d'Arles, pour nous avoir donné ce texte interprété en trois langues devenues bien proches au fil du temps, en l'honneur du grand marquis de la Provence et de la Camargue.



Panneau n°1
(Collège Saint-Charles)

Arles et son patrimoine vus par des adolescents arlésiens

Exposition
Arles d'hier et d'aujourd'hui. Regards croisés
Collège Saint-Charles - Section ARKAÏOS

Jean-Marie Torrandell
(Commissaire d'exposition)

Dans l'article précédent, intitulé « Entre histoire et devoir de mémoire » (BAVA, n° 132 p. 47-54), nous vous avions présenté la section Arkaïos (Histoire, Patrimoine et Muséologie) du collège Saint-Charles, qui avait organisé l'exposition temporaire et itinérante,

«Arles d'hier et d'aujourd'hui. Regards croisés ›),

sous la direction de M. Jean-Marie Torrandell.

Ce nouvel article vous présente une petite partie de l'exposition, concernant le travail réalisé par les élèves de 6e AE et 5e AE de cette section.

Comme nous l'avions déjà évoqué la dernière fois, cette exposition était double et présentait deux réalisations

* un travail photographique pour les plus grands (3e et4e)
* un travail de collage et de recyclage pour les plus jeunes "artistes" (6e et 5e).

Ainsi, vous allez découvrir, au cours de nos bulletins, cinq panneaux thématiques illustrant par l'image la diversité de notre patrimoine monumental, naturel, culturel et traditionnel, en essayant de répondre à la question suivante

«Qu'estce que le patrimoine arlésien dans les yeux de nos enfants ?»

Tout ce travail a permis de rappeler aux élèves de la section qui ont fait ces collages et aux visiteurs qui sont venus les voir, que la notion de « PATRIMOINE » ne s'arrête pas aux pierres et au monumental mais qu'elle se décline dans le matériel et l'immatériel de l'identité d'une région, d'une ville telle que Arles.

De plus, personnellement, je peux dire que cette exposition au-delà de sa « *portée culturelle* » m'a permis de faire des rencontres très riches d'enseignement auprès d'anciens Arlésiens, mémoires vives de leur ville, qu'ils affectionnent.

Parmi eux, je voudrais rendre hommage à M. Henri CÉRÉSOLA, M. Georges CARLEVAN, M. François FAURE, Mme Jacqueline MASSEI, Mme Francine SOURD et Mme Paule TONET.

Il a été présenté une série de quinze panneaux, que de nombreux Arlésiens ont eu le plaisir de voir lors de l'exposition à la salle Henri Comte, puis au Méjan.

Parmi les autres sujets traités, vous aviez des collages intitulés :
« Arles et ses Rencontres Internationales de la Photographie »,
« Arles et son Salon International des Santonniers »,
« Arles et la Crau »,
« Arles et son patrimoine naturel: la faune ,la flore de Camargue »,
« Arles et son habit de lumière : la féria »,
« Le costume arlésien : une tradition devenue patrimoniale »,
« Les merveilles d'Arles »,
« Arles : 2000 ans d'architecture »,
« Les arènes, une affaire arlésienne »,
« Arles : Petite Rome des Gaules ».

Ainsi, par cette exposition, j'ose espérer que les élèves auront été sensibilisés à la diversité et à la richesse de leur patrimoine et qu'ils pourront à leur tour devenir des « *passeurs d'histoire* » *!*

Vous allez découvrir aujourd'hui l'un d'entre-eux, réalisé par un groupe de 4 élèves, qui à la question
« Qu'est-ce que le patrimoine arlésien dans vos yeux d'adolescents ? », ont répondu : le costume arlésien !

N° I : « Le soleil arlésien »

Artistes : Clémence Cottet-Emard, Marie Lillamand, Marine Perrin et Samantha Temmar (5e AE).

Description : *Nous avons choisi de travailler sur le costume arlésien car pour nous, c'est une tradition ancestrale et fait partie intégrante de notre patrimoine.*

Le costume nous plait beaucoup et certaines d'entres-nous l'ont déjà porté. Dans notre famille, c'est une coutume."

Rappelons, que pour ceux qui ne les ont pas vus, les panneaux témoins du travail des élèves seront peu à peu et à nouveau reproduits régulièrement dans les prochains numéros du bulletin des A.V.A.

Jean-Marie Torrandell



Supplément au N° 133 du Bulletin des A.V.A

Entre Nous

ARLES et PATRIMOINE

La première est devenue indissociable du second au fil des années grâce aux équipes municipales qui se sont succédées depuis 1970 environ avec une montée en puissance ces dernières années

Si le mot *charge patrimoniale* est devenu un peu *'chance'* pour Arles même dans le domaine économique comme le dit notre maire Hervé SCHIAVE'ITI, c'est en effet un espace nouveau et pérenne qui s'ouvre devant nous avec des retombées positives pour ses habitants.

Lorsque l'on sait qu'Arles est maintenant inscrit au niveau de quatre réseaux de valorisation du patrimoine, il y a de quoi être fier du chemin parcouru !

Rappelons ces organismes pour nos adhérents :

*Le réseau AVEC ou alliance des villes européennes de la Culture et Patrimoine (présidence arlésienne).

*Patrimoine mondial de l'UNESCO (site français).

*Le réseau Ville et Pays d'Art et d'Histoire (regroupant 160 villes en France).

*Le réseau ICOMOS France, ou organisme international de promotion des M.H.

Cela en grande partie grâce à une action soutenue, volontaire et ...réalisée avant d'autres villes par notre adjoint au Patrimoine et au Tourisme Christian MOURISARD (le meilleur adjoint à ce poste depuis sa création, il faut le reconnaître).

Existe aussi un site Internet propre à notre Patrimoine : www.patrimoine.ville-arles.fr et qui est une référence en France !

Il fallait le dire mais cela ne nous empêche pas d'être attentif, à l'écoute et vigilant !

SITE INTERNET AVA ou www.ava-arles.com

Quelques péripéties avec notre liaison ADSL pour récupérer notre Internet, ont fait retarder la mise en place du site que vous pouvez consulter en faisant www.ava-arles.com que l'on pourra retrouver sur Google.

Nous allons prendre contact avec le service informatique de la Mairie où nous sommes simplement référencés pour un signalement plus précis du site, comme l'a déjà réalisé le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques à l'occasion du 132ème congrès tenu à Arles du 16 au 20 Avril 2007.

H.C.

CHANTIERS PATRIMONIAUX

Une première visite du Théâtre Antique a été réalisée par R. VENTURE, J. PITON et moi-même avec le service du Patrimoine et F. BOTTON, architecte MH, pour nous expliquer les restaurations à venir et la problématique de certaines réalisations devant tenir compte de la Commission de sécurité entre autres... !

*La Tour de Rolland a été totalement reprise de haut en bas avec un échafaudage type chemisage qui a permis sa mise hors d'eau et de la consolider; par contre son escalier intérieur et ce qui reste des deux étages ne pourront jamais être ouverts à la visite (hélas) par la dangerosité d'accès (des photos ont été prises et serviront pour un article à l'occasion concernant l'historique et l'archéologie de cette tour appelée aussi de la Dominante).
Rappelons que les travaux archéologiques sous bonne surveillance sont réalisés par l'INRA d'Aix en Provence et l'Association montante et performante des jeunes archéologues arlésiens « Le Céraphin ».

*Le positionnement devant l'entrée face aux bureaux de la Ss Préfecture avec accueil, toilettes, librairie et billetterie ne pose pas trop de problèmes, de même que les toilettes et le coin buvette du côté sud sous les arcs du Premier ordre et non visibles de l'extérieur.

*C'est le pavement en grosses dalles nord-sud d'origine, inégal, disloqué et emprunté par les arlésiens avec précaution et quelquefois des imprécations ...lors des soirées d'été, qui fait l'objet de réflexions pour la circulation générale et celle des handicapés. Platelage amovible (?) en bois où plutôt un passage aménagé sur une rangée 'lisse' et latéralisée de 90 cm de large qui laisserait visible et utilisable les 2 autres rangées sur 3 de ces dalles usées par le temps et les hommes. Ce serait là le meilleur choix pour tous.

*Si certains gradins vont être repris, comme nous le souhaitions, dans leur finition et réfection même, avec la mise en place des fameux repères colorés des trous de plots qui servaient au vélum de protection solaire sous forme de cercles de couleur, l'égout romain primitif demi-circulaire au pied des gradins va être remis en état de fonction pour les eaux de pluie drainées vers le jardin d'Eté.

*Les fondements du rideau de scène vont aussi être repensés et adaptés au projet actuel ; ils nous seront présentés à l'automne.

*Le grand micocoulier va être mis en valeur ainsi que le lapidaire qui sera peu à peu inventorié et classé même s'il est déjà numéroté,mais problème....car il maintient, à cause du rocher qui affleure, les racines des beaux arbres voisins ! D'où dilemme de décision!

*L'entrée, déjà restaurée dans son pourtour, va voir un élargissement de son empâtement d'un côté sur la rue du Cloître qui va amener la disparition des parkings devant les bureaux de la Ss-Préfecture avec une réfection du macadam de la rue par des pierres qui va remonter jusqu'au carrefour Calade-Diderot marquant ainsi la priorité piéton de cet espace.

*De même le pourtour Nord du TA va être *'creusé' ...pour* dégager au maximum les piliers des arcs de premier ordre, face au collège Saint Charles et au magasin de souvenirs : cela sur une largeur de 2 mètres environ réservée aux piétons et aux handicapés, en sécurité de circulation.

Ce pourtour sera bordé, côté Nord, d'un trottoir surmonté des habituels croisillons en fer forgé de 1 mètre 50 de haut accompagné à sa base et à l'extérieur d'un réceptacle en gouttière pour les eaux de pluie et de ruissellement dirigées vers la rue de la Calade.

Evidemment cette portion de rue depuis celle de la Porte de Laure sera mise en sens unique pour récupérer la diminution de largeur; nous y souscrivons.

Une prochaine visite, à cause de l'arrêt du chantier de juin à Septembre, aura lieu à nouveau en Octobre avec les responsables pour faire un point actualisé.

Nous notons et apprécions que les responsables se mettent en quatre pour nous faire partager ce qui est réalisé au niveau de notre TA. A suivre donc

H.C.

MIETTES Patrimoniales arlésiennes…. !

Ou notes sur plusieurs dossiers en cours !

***La maison éclusière de la Montcalde au Pont Van Gogh** : le Journal Municipal d'Arles nous confirme la délibération municipale votée du rachat de cet édifice qui tombe en ruines et qu'il était urgent de considérer. Un plan d'ensemble de l'aménagement du lieu va être étudié probablement en relation avec une possible bretelle à ce niveau du contournement autoroutier sud ! A suivre.

*De même, on lit que **l'église délabrée des Carmes Deschaussés** en bout des lices et au bord de la voie rapide est la propriété pleine de la ville ; nous allons saisir la municipalité et les services du Patrimoine en vue d'une réunion de synthèse pour son devenir. L'endroit est sensible, tributaire aussi de nombreux impératifs locaux (bruit, pollution, sécurité, transports, circulation...).

*__Les Cryptoportiques__ : une embellie est en vue pour Janvier 2008 grâce à Christian MOURISARD qui a mis les responsables des différents services publics autour de la table ! Une mise en place de visites commentées et sur inscription pourrait démarrer lors des journées patrimoniales de Septembre qui verraient aussi la fin du chantier de restauration de la chapelle des Jésuites,enrubannée et visible de loin, par le Conseil Général des Bd Rh. On vous tient, bien sûr, au courant.

*__Terminons par le projet du port de plaisance entre l'écluse de Barriol et le pont Van Gogh qui comprendrait 3 bassins à propos duquel nous ne faisons pas d'objection de principe, n'ayant pas eu l'occasion de consulter le dossier.__

Nous attirons déjà l'attention sur le côté pollution possible, sur la logique distribution des passages, sur la compliance visuelle et historique de ce lieu arboré bientôt inclus dans le PSMV ?

H.C.

PSMV de la ville d'Arles

Ce périmètre du MAPA et de Barriol va sous peu faire partie du Secteur Sauvegardé dans le cadre en cours de finalisation de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Nous attendons une réunion préparatoire à ce sujet pour écouter puis exprimer nos dires car la municipalité a décidé de nous associer à la Commission permanente qui va être mise sur pied pour cette révision PSMV. Cela devrait démarrer vers le 20 Septembre 2007 où nous aurions à prendre connaissance des documents des Bureaux d'études et nous exprimer selon.

Cette révision du Secteur sauvegardé, selon nos sources, inclurait toute la presqu'île du MAPA et une partie du canal d'Arles à Bouc ; de même tout le quartier Sud des Lices (Chabourlet) comme le serait aussi le périmètre compris entre la voie SNCF à partir du CES Mistral jusqu'au niveau de la Porte des Ateliers PLM avec les Alyscamps compris.

Cette réglementation oblige, comme vous le savez, à respecter certaines contraintes et lois d'urbanisme.

Entre autres seront précisées la réglementation à propos des antennes paraboliques, des climatiseurs en façade, des enseignes et aussi l'affichage public !

Toutes choses déjà explicitées dans une plaquette éditée par notre ABF, de diffusion restreinte sans retombées perceptibles, et qui vont être rappelées plus fermement à cette occasion avec des procès verbaux pour les récalcitrants où ceux qui ont fait semblant jusqu'à ces jours de ne pas être au courant !Nous y reviendrons

H.C.

AVA et PLU...Commission permanente... bientôt ?

Après accord écrit de notre maire, le dossier conséquent monté pour notre participation permanente à la Commission d'Urbanisme en tant que membre reconnu, permanent et coopté a été déposé en Sous-préfecture.

Sans réponse d'ici octobre 2007, nous pourrons nous considérer comme faisant partie intégrante de cette Commission qui est chargée d'examiner tous les dossiers d'Urbanisme et les projets patrimoniaux du pays d'Arles mais... sans voix délibérative bien sûr !

Nous aurons donc à notre disposition tous les éléments de consultations et les études préalables aux projets envisagés, comme cela va être le cas pour la révision du PSMV !

On se prépare déjà mais... on attend de pied ferme l'accord!

HC

THERMES de CONSTANTIN,....enfin bien aimés!

Un toilettage et la mise en place d'un accès digne de ce nom, pour la mise en valeur physique et historique de l'ensemble, va permettre une meilleure visibilité pour la visite de cet édifice peu mis en valeur au fil du temps.

Les travaux se termineraient fin Juin 2008.

Une grande grille roulante compatible à l'œil avec l'environnement et un mur rappelant les briquettes romaines avec un volet rabattable le jour de l'ouverture pour l'accueil va comprendre

aussi une graphie de dénomination du monument bien parlante et harmonieuse.

Cela va déboucher sur un passage macadamisé (accessible aux handicapés) avec un coin repos et de méditation complanté de bambous et qui va se continuer à 60° d'angle par un platelage en bois, sur une structure métallique, qui ira droit au coeur de la rotonde des Thermes.

Le niveau en dessous, accessible par des escaliers latéraux et un plan incliné aménagé,pourra être visité enfin de façon précise et historique comme l'avait rédigé Michel BAUDAT dans un bulletin du Groupe Archéologique Arlésien vers 1995.

Un plus qui justifiera cette fois-ci le prix d'entrée ; nous en sommes contents.

VERDURE et MONUMENTS !

Revenons succinctement sur le sujet pour dire que le projet de nettoyage est en panne faute de numéraire, semble-t-il, et à cause du foisonnement d'autres entretiens au niveau du petit patrimoine.

Il est vrai que la ville dispose d'une dotation annuelle de 30000 € pour le petit patrimoine et les travaux annuels et courants d'entretien ; ils représentent les 25% légaux d'un ensemble qui culmine donc à 120000 €/an !

Somme appréciable mais où il est nécessaire de faire des choix

Rappelons que les restaurations ciblées et montées par le service du Patrimoine de Mrs MOURISARD et SABEG (toutes confondues y compris le plan Patrimoine et les versements effectués par les collectivités) font doter la ville d'Arles d'un total de 1,2million d'euros/an !

Nous avons redit à Mr Bouzid SABEG de ne pas laisser s'envenimer cet envahissement de la végétation sauvage qui s'enracine, même si certains monuments présentent des éboulements ou des trous où l'on passe le bras à travers et d'intervention urgente!

Pourquoi pas des chantiers écoles sécurisés ?

On va reposer la question !

H.C.

CLOITRE SAINT TROPHIME :... prêt pour la restauration générale?

La billetterie et l'accès peu reluisant par l'escalier de la cour de l'Archevêché sont en voie d'être remis en état et réfléchis ! Les 2 volées d'escaliers seront décorées et équipées d'une paroi en verre épais et dépoli, sécurisé bien sûr, avec agrandissement de la surface de l'accueil, petite librairie et billetterie confortable...et aux normes !

Cela amènera une entrée provisoire du Cloître au niveau de la rue du même nom, hautement historique et cachée derrière l'hôtel du Cloître avec enfin un nettoyage et une remise succincte mais effectuée de cet espace dont on avait évoqué, il y a un an, le triste état d'abandon totalement inadéquat avec le côté touristique d'Arles !

Soulignons ici et encore la dotation exceptionnelle qui va permettre de démarrer le chantier de restauration des ailes du cloître (2,5 millions d'euros en principe sur 5 ans) par l'intervention de la WORLD FONDATION qui était intervenue sur le portail de saint Trophime.

C'est un résultat insigne et quasi inespéré pour ce monument phare connu du monde entier et pour la ville d'Arles qui est comblée ! Là aussi, nous y reviendrons lorsqu'on aura eu connaissance des études et dès le début des travaux.

H.C.

132ème Congrès du Comité des Travaux historiques et Scientifiques à Arles

Le 132e congrès s'est déroulé à Arles du 16 au 21 Avril 2007 dans le cadre du Lycée Pasquet, bien équipé en salles et matériels pour accueillir environ 700 congressistes en 5 jours venus de l'Europe et du monde entier présenter ou écouter les 400 communications consacrées à « **Images et Imagerie »,** thème de cet année 2007 où le choix de la ville d'Arles n'a eu aucune peine à s'imposer !

Un pool de matière grise au m2 remarquable et peu commun !

Préparé en collaboration avec les AVA, pour le côté pratique et relationnel, depuis le mois de Mai 2006, le résultat a été une réussite d'après l'avis général. Elle a bien récompensé le CTHS et les AVA de tout le travail accompli avec l'aide du jeune étudiant Emmanuel DELPUECH que je tiens personnellement à féliciter encore ce jour.

L'accueil arlésien a été particulièrement apprécié par les responsables parisiens du congrès de par la présence des élus locaux et des équipes des Musées d'Arles et aussi par le soutien fort et financier des responsables régionaux de la Culture, de l'Université et du Patrimoine.

En marge des communications, les AVA ont été chargés de mettre sur pied le programme de visites qui étaient offertes au cours de ces 5 journées aux congressistes qui voulaient découvrir notre pays de Provence (Arles, Avignon, Carpentras, la Camargue etc...) en animant les sorties et les visites commentées prévues pour la ville d'Arles.

Cela a permis de faire apprécier à des érudits, spécialistes de l'Histoire et des Civilisations, la petite histoire de notre Arles, grâce aux membres et correspondants des AVA épaulés efficacement par les responsables du Patrimoine local, par les services municipaux omniprésents que notre CA remercie encore bien vivement aujourd'hui.

La tenue d'un stand avec nos publications par M. DEFONTE, Annie et Jean Claude TULOUP, J PITON, F PONSDESSERRE, R CHALAYE, R BATAILLE et moi-même ont permis aux AVA de faire des rencontres et de remplir leur carnet d'adresses concernant des personnalités spécialistes du Patrimoine que nous allons recontacter pour bénéficier de leur savoir...et nous faire mieux connaître aussi !

Du travail, de la présence, une bonne sono achetée récemment et performante...Que vous dire de plus de ce congrès réussi, si ce n'est de vous faire part de la lettre du Président du CTHS, Mr Jean-René GABORIT, conservateur général honoraire du Patrimoine :

"Monsieur le Président, et cher coprésident,

En faisant le bilan du 132ème Congrès des sociétés historiques et scientifiques, je ne puis que constater tout ce que nous vous devons, tant pour la préparation que pour le déroulement de ce congrès. Votre disponibilité, votre présence constante « sur le terrain », votre connaissance de la ville ont permis d'aplanir les petites difficultés que soulève inévitablement une manifestation de cette ampleur.

J'ai eu le privilège de vous suivre dans votre visite des Alyscamps puis, ensuite, dans l'excursion des Alpilles ; votre passion pour l'histoire et les monuments de votre ville et de sa région était véritablement communicative et a été ressentie par tous les participants.

J'ai été aussi vivement intéressé par ce que vous m'avez dit à propos de la restauration du Cloître de Saint Trophime et sur votre espoir de voir remises en valeur les collections médiévales qui, même si elles n'ont pas le caractère exceptionnel des séries antiques et paléochrétiennes, n'en sont pas moins dignes du plus grand intérêt.

« Coprésider » ce congrès avec vous a été véritablement très agréable et enrichissant. Au nom du CTHS, comme en mon nom personnel, je vous adresse donc nos très vifs remerciements et je vous prie de croire,Monsieur le Président,à l'expression de mes sentiments reconnaissants et dévoués"

A cette lettre était joint un volume sur *"les Aphrodites du Louvre"*, thème d'une exposition récente où notre Vénus d'Arles tient une bonne place... mais ceci est une autre histoire dont on vous reparlera en temps utile !!

H. C.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur :
FRÉDÉRIC MISTRAL
PIERRE FASSIN
ÉMILE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE
RENÉ VENTURE

Anciens présidents
AUGUSTE VERAN 1901-1903
AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923
JEAN LANDRIOT 1971-1974
RENÉ VENTURE 1974-1987
THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990

COMITÉ DE PARRAINAGE

Edmonde CHARLES-ROUX - Yvan CHRIST -
Jean-Paul CLEBERT - Jean DESCHAMPS - Pierre DOUTRELEAU -
Maurice DRUON - René GARAGNON -
Christian LACROIX - Jean-Marie MAGNAN - Claude MAURON -
Odyle RIO - Robert SABATIER - Constant VAUTRAVERS.

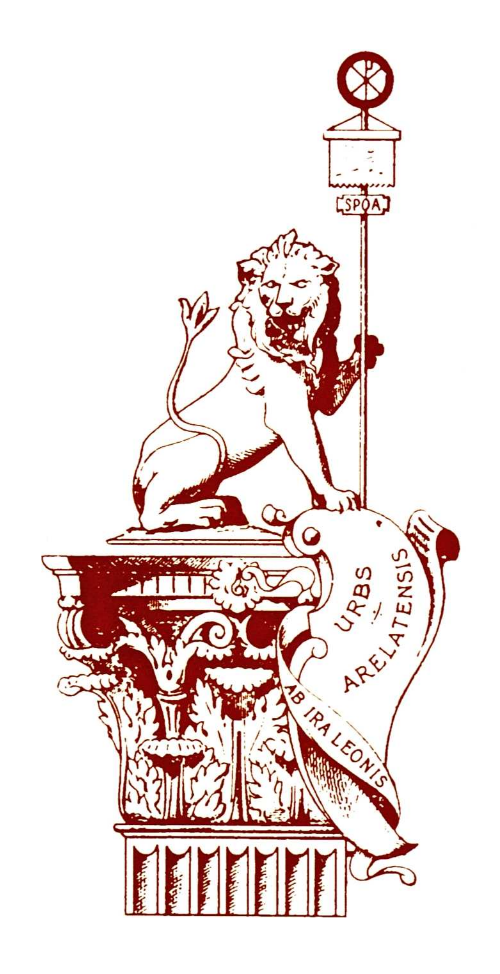
MEMBRES DU COMITE DE PARRAINAGE AUJOURD'HUI DISPARUS

Henri AUBANEL - Yvan AUDOUARD- Elisabeth BARBIER -
Louis BAYLE - Gaston BONHEUR - Henri BOSCO -
Hedwige BOUTIERE - Marcel CARRIERES - André CASTELOT-
Duc de CASTRIES - Jean-Pierre CHABROL - André CHAMSON -
Alice CLUCHIER - Georges DUBY - Lawrence DURRELL - Pierre EMMA-
NUEL - Henri-Paul EYDOUX - Louis FERAUD -
Irene FOUASSIER - Charles GALTIER - René JOUVEAU -
Halldor LAXNESS - Duc de LEVIS-MIREPOIX - Marie MAURON -
Jean MISTLER - Maurice PEZET - Charles ROSTAING - Michel DROIT -
Louis LEPRINCE-RINGUET - Pierre SEGHERS.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président : Henri CERESOLA
Vice-Présidents : Jean TERRUS, Rémi VENTURE
Secrétaire : Michèle DEFONTE
Trésorier : Albert BROCHUT
Archiviste : Annie TULOUP

A. ARNOULT, M. AUDEMA, M. BAUDAT, J. CASTANET, R. CHALAYE ,
M. FERRARI(11, P. MAXENCE, A. MICHEL, P. MILHAU J. PITON,
E PONSDESSERRE, D. RAINAUD, F. ROUX.



Dépôt légal 2e trimestre 2007
Directeur de la publication : H.CÉRÉSOLA.
ISSN 0988-9531

Création - Impression
Berthier Imprimeur - Arles